

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR



CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°02/U.T.M.B/2026

Portant sur :

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Dans le cadre de budget de fonctionnement 2026, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés

- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.
- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.

Soumissionnaire (cachet de l'entreprise) :

Adresse :

Tél/Fax :

Mail :

MAITRE D'OUVRAGE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

N. I. F : 098608019033424

Adresse: BP n° 417 route de Kenadsa, Bechar, -08000-

Tél. / Fax : 049 23 89/ 99



Sommaire

I. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES.....	4
ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES	5
ARTICLE 02 : ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE.....	5
ARTICLE 03 : OFFRES PRESENTES PAR UN GROUPEMENT	6
ARTICLE 05 : MODE DE PASSATION.....	6
ARTICLE 06 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS.....	6
ARTICLE 07 : PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES	7
ARTICLE 08 : LANGUE DE L'OFFRE.....	7
ARTICLE 09 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES.....	7
ARTICLE 10 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS.....	7
ARTICLE 11 : NORMES INTERNATIONALES.....	7
ARTICLE 12: BREVETS	7
ARTICLE 13 : COUTS DE PREPARATION DE L'OFFRE.....	7
ARTICLE 14 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT	8
ARTICLE 15: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES	8
ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE	8
ARTICLE 17 : DELAI D'EXECUTION	8
ARTICLE 18 : PRESENTATION DE L'OFFRE	8
ARTICLE 19 : CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE	9
19.1/ DOSSIER DE CANDIDATURE	9
19.2/ OFFRE TECHNIQUE	11
19.3/ OFFRE FINANCIERE.....	11
ARTICLE 20 : DEPOTS DES OFFRES	11
ARTICLE 21 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE.....	12
ARTICLE 22 : MONTANT DE L'OFFRE.....	12
ARTICLE 23 : MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES.....	12
ARTICLE 24 : FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES.....	12
ARTICLE 25 : REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX	12
ARTICLE 26 : OUVERTURE DES PLIS.....	12
ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES.....	13
ARTICLE 28 : EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES	14
ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES	15
ARTICLE 30 : LES CONDITION DE REJETE	15
ARTICLE 31 : VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE	16
ARTICLE 32 : DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION DE CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU	16
ARTICLE 33 : DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OU D'ANNULER LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES	16
ARTICLE 34 : CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE.....	16
ARTICLE 35 : ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ.....	17
ARTICLE 36 : MODALITES DE RECOURS.....	17
ARTICLE 37 : NEGOCIATION.....	17
ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	17
ARTICLE 39 : CLAUSE PRINCIPE.....	17
ARTICLE 40 : ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES	18
II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES.....	19
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ.....	21
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION.....	21
ARTICLE 03 : TEXTE DE REFERENCE	21
ARTICLE 04 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	21
ARTICLE 05 : DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS	22
ARTICLE 06 : ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX	22
ARTICLE 07 : MONTANT DU MARCHÉ.....	22
ARTICLE 08 : DOMICILIATION BANCAIRE	24
ARTICLE 09 : AVANCE FORFAITAIRE	24
ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE.....	24
ARTICLE 11 : MODALITES DE PARTIAIEMENT	24
ARTICLE 12 : RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE	24
ARTICLE 13 : LIEU DE LIVRAISON	24
ARTICLE 14 : DOCUMENTATION TECHNIQUE	24
ARTICLE 15 : PENALITES DE RETARD	24
ARTICLE 16 : MODALITE DE LIVRAISON	24



ARTICLE 17 : RECEPTION PROVISOIRE	25
ARTICLE 18 : DELAI DE GARANTIE	25
ARTICLE 19 : INTERETS MORATOIRES	25
ARTICLE 20 : RECEPTION DEFINITIVE	25
ARTICLE 21 : SERVICE APRES-VENTE ET DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE	25
ARTICLE 22: PROPRIETES INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE	26
ARTICLE 23 : CAS DE FORCE MAJEURE.....	26
ARTICLE 24 : REGLEMENT DES LITIGES	26
ARTICLE 25 : RESILIATION.....	26
ARTICLE 26 : NANTISSEMENT	26
ARTICLE 27 : CLAUSES DE PRINCIPE	27
ARTICLE 28 : AVENANT.....	27
ARTICLE 29 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT	27
ARTICLE 30 : ENTREE EN VIGUEUR	27
ARTICLE 31 : IDENTIFICATION PRECISE DES PARTIES CONTRACTANTES	27
ARTICLE 32: ELECTION DES DOMICILES DES PARTIES CONTRACTANTES	27
ARTICLE 33 : DATE ET LIEU DE SIGNATURE.....	28
VIII. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U)	29
IX. DETAILS QUANTITATIF ET ESTIMATIFS (D.Q.E)	56
VII. MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
VIII. ANNEXES	87
A. DECLARATION DE PROBITE	35
B. DECLARATION DE CANDIDATURE	38
C. DECLARATION A SOUSCRIRE	44
D. LETTRE DE SOUMISSION	49
IX. AVIS D'APPEL D'OFFRES	55

I. INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES





ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges est relatif au lancement d'un appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales conformément aux dispositions des articles du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service publics, en vue de définir les conditions d'exécution et d'attribution des marchés relatifs de l'opération :

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Dans le cadre de budget de fonctionnement 2026, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés :

- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.
- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE DE MEDECINE.

NB : Les soumissionnaires peuvent soumissionner dans un ou plusieurs lots et peuvent être attributaire d'un lot ou plusieurs lots.

ARTICLE 02 : ELIGIBILITE DU SOUMISSIONNAIRE

L'université de BECHAR invite toutes les sociétés (personnes physiques ou morales) à concourir pour la fourniture des équipements objet du présent cahier des charges (08 lots) conformément aux dispositions de l'article 55 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

Les critères d'éligibilité au titre du présent appel d'offres sont :

A - CAS DE SOUMISSION SEULE:

- Les soumissionnaires, personnes physiques ou morales, disposant de **registre de commerce électronique** comportant le code adéquat à l'offre objet du présent cahier de charges.
- Les soumissionnaires, disposant de références professionnelles en présentant au moins **Une (01) attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrages publics** pour des prestations de même nature, dans le domaine des équipements datant d'au moins 2017.

Ces attestations doivent porter toutes les indications relatives aux prestations exécutées tels que montant, nature exacte et taille des commandes livrées

La condition d'éligibilité relative aux capacités financières du soumissionnaire est vérifiée sur la base du chiffre d'affaire moyen supérieure ou égale à **5.000.000,00 DA** calculé sur la base des bilans financiers moyens des trois (03) dernières années (2022 à 2024 ou 2023 à 2025) certifiés par les services des impôts ou par un CN°20 délivrées par les impôts.

B - CAS DE SOUMISSION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISE :

▪ En application de l'article 81 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, les soumissionnaires, dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises doivent s'engager sous la forme de groupement momentané solidaire. C'est-à-dire que chacun des membres du groupement est engagé pour l'exécution de la totalité du marché.

▪ **NB/ Toute offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilités sera déclarée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres comme irrecevable et ne pourrait en aucun cas faire l'objet d'un examen et d'une évaluation par la commission d'évaluation des offres.**

ARTICLE 03: OFFRES PRESENTEES PAR UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES:

▪ Les offres présentées par un groupement de deux (02) ou plusieurs entreprises doivent répondre aux conditions suivantes :

- 1- Le groupement momentané d'entreprises est solidaire lorsque chacun des membres du groupement est engagé pour l'exécution de la totalité du marché.
- 2- L'un des membres du groupement, majoritaire, répondant aux conditions fixées dans l'article 03-A de présent cahier des charges, sera désigné comme responsable principal appelé « Chef



de file », sauf exception dûment justifiée, est désigné dans la déclaration à souscrire et dans la lettre de soumission comme mandataire représentant l'ensemble des membres vis-à-vis du service contractant, et coordonne la réalisation des prestations des membres du groupement.

- 3- Le chef de file apportera la preuve que cette désignation a été préalablement autorisée en présentant un « Pouvoir de signature », signé par les signataires dûment autorisés de chacun des membres du groupement.
- 4- L'offre, et dans le cas où elle est retenue, fera l'objet d'un marché de réalisation qui sera signé par le chef de file de telle sorte qu'ils engagent légalement tous les membres du groupement.
- 5- Les paiements dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises solidaires sont effectués dans un compte commun ouvert au nom du groupement. Les cautions sont établies au nom du mandataire.
- 6- Dans le cadre de groupements mixtes, constitués d'entreprises de droit algérien et d'entreprises étrangères, les cautions peuvent, à titre exceptionnel, être libellées au nom de chaque membre, sans remettre en cause la nature du groupement.
- 7- Un exemplaire du protocole d'accord liant les membres du groupement sera joint à la soumission, et dans laquelle sera mentionné le rapport du prorata de chaque membre du groupement.
- 8- Dans le cas où un groupement serait retenu, ce dernier devra fournir à la date de remise du marché, un acte notarié.
- 9- Un membre peut retirer le cahier de charges du service contractant, pour l'ensemble des membres du groupement.

▪ **NB : Aucun soumissionnaire ou partenaire d'un groupement ne peut participer à l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre du même contrat, à quelque titre que ce soit. Dans le cas où il est constaté d'un partenaire d'un groupement a participé avec un autre soumissionnaire, les offres concernées seront rejetées.**

ARTICLE 04 : DEFINITIONS DES TERMES

- ✓ **Le service contractant** : désigne l'administration en se référant à L'UTMB
- ✓ **Le soumissionnaire** : désigne le fournisseur qui a présenté une offre en vue d'exécuter les prestations, objet du cahier des charges.
- ✓ **Le partenaire cocontractant** : désigne la société qui a été retenue en vue de contracter le marché, objet de l'avis d'Appel d'offres.
- ✓ **Le marché** : désigne le contrat passé entre le service contractant et le partenaire cocontractant et se définit par les clauses et conditions auxquelles les deux parties adhèrent pleinement en vue de l'exécution des travaux, objet de l'Appel d'offres.
- ✓ **Le produit** : Ce terme désigne le matériel, équipement à fournir par la partie cocontractante.
- ✓ **Spécifications techniques** : ce terme désigne toutes les normes, performances, rendement et toutes indications techniques en général formant les caractéristiques techniques du produit.
- ✓ **L'origine** : Ce terme signifie le pays où les produits ont été fabriqués.

ARTICLE 05: MODE DE PASSATION

▪ Le présent cahier des charges est passé selon la procédure d'Appel d'Offre Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales conformément à l'article 39 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et à l'article 44 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

ARTICLE 06 : EXCLUSION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHES PUBLICS

Conformément à l'article n°75 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, sont exclus, temporairement ou définitivement, de la participation aux marchés publics, les opérateurs économiques :

- qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres, dans les conditions prévues aux articles n°71 et n°74 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;

- qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- qui ont fait une fausse déclaration ;
- qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défaillantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractants ;
- qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics, prévue à l'article n°89 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- qui ont été inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.



ARTICLE 07 : PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions des articles 61 et 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, le présent avis d'appel d'offre est rédigé en langue arabe et, au moins, dans une langue étrangère. Il est publié obligatoirement dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et, au moins, dans deux (02) quotidiens nationaux diffusés au niveau national.

ARTICLE 08 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le soumissionnaire, ainsi que toutes correspondances et tous documents concernant l'offre, échangés entre le service contractant et le soumissionnaire, seront rédigés en langue nationale et/ ou en langue français.

ARTICLE 09 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Les candidats ou soumissionnaires intéressés par cet avis d'appel d'offres peuvent, directement ou par le biais de représentants dûment mandatés par leurs soins, retirer le présent cahier des charges, au **Secrétariat générale (SG) - 2ème étage** - L'Université Tahri Mohamed Bechar, contre paiement de la somme de **quatre mille (4000,00DA)** Dinars Algériens, non remboursable, payable par virement au Compte C.C.P. N° **322565 Clé 37**, et au nom de Monsieur l'Agent Comptable de L'Université Tahri Mohamed Bechar.

Le retrait du cahier des charges (téléchargement) du site officiel de l'université « <https://www.univ-bechar.dz> » reste une alternative, sous les mêmes conditions ci-dessus :

Remarque : Après le retrait du cahier des charges les soumissionnaires sont appelés à se présenter obligatoirement à l'adresse ci-dessus afin de compléter manuellement leurs procédures sur le registre des retraits (signature, cachet et présentation du récépissé de versement). **Dans le cas contraire, leurs offres sont considérées comme nulles et ne seront pas traités.**

ARTICLE 10 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET ORIGINE DES PRODUITS

Le soumissionnaire devra joindre à son **offre technique toute documentation (catalogues)**, rédigée en langue Arabe, en langue Française, et/ou en langue Anglaise, ayant subi la dernière mise à jour, permettant :

L'identification du produit proposé ; ses performances, ses caractéristiques techniques ; son entretien et sa maintenance.

Les fournitures seront de premier choix, de qualité conforme aux normes de fabrication en vigueur et exemptes de tout vice de fabrication ou de malfaçon.

ARTICLE 11 : NORMES INTERNATIONALES

Les produits proposés doivent obéir aux normes en vigueur, notamment en matière de la sécurité, de compatibilité électromagnétique, d'énergie et de radiation (pour les appareils électriques), d'ergonomie, etc...

ARTICLE 12: BREVETS

Le soumissionnaire garantira au service contractant contre toute réclamation des tiers à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droit de création industrielle, résultant de l'emploi des produits ou de leurs composants à travers le territoire national.

ARTICLE 13 : COÛTS DE PREPARATION DE L'OFFRE

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la présentation de son offre. Le service contractant ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenu de les rembourser de quelque façon que se déroule l'appel d'offres et quel qu'en serait le résultat.



ARTICLE 14 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Tout soumissionnaire, ayant retiré le présent cahier des charges, désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'appel d'offres, peut en faire la demande au service contractant, qu'il doit déposer par écrit à l'adresse suivante : **Secrétariat générale (SG) -2ème étage - L'Université Tahri Mohamed Bechar** Ou l'envoyer par fax au **049 23 89/ 99**; dans un délai de **Quinze (15) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre.

Le service contractant notifie la réponse au soumissionnaire dans un délai de **cinq (05) jours** après la réception de la demande d'éclaircissement.

Tout éventuel éclaircissement à apporter au dossier du présent appel d'offres devra concerner l'ensemble des soumissionnaires ayant retiré le présent cahier des charges et de manière équitable et ce, par tout moyen adéquat (courrier par lettre portée, télécopie, messagerie électronique, etc....)

ARTICLE 15: MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Toute modification aux clauses du présent cahier des charges devra se faire conformément aux dispositions de l'article 52 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 16 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie minimum des équipements faisant l'objet du présent cahier des charges est fixé à **douze(12) mois**.

ARTICLE 17 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution proposé doit comprendre la livraison, installation, mise en service des équipements à l'université TAHRI Mohamed Béchar. Ce délai fera l'objet de notation, selon le barème, dans la partie évaluation.

Conformément aux dispositions de l'article n°67 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres doivent comporter un **dossier de candidature, une offre technique et une offre financière**.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes **séparées et cachetées**, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique » ou « Offre financière », selon le cas, conformément aux modèles ci-dessous

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dénomination de l'entreprise

Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales

N°02 /U.T.M. B/2026

**Objet : ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER
D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.**

Lot N



OFFRE TECHNIQUE

Dénomination de l'entreprise

Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales

N°02 /U.T.M. B/2026

**Objet : ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE,
ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.**

Lot N.....

OFFRE FINANCIERE

Dénomination de l'entreprise

Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales

N°02 /U.T.M. B/2026

**Objet : OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER
D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.**

Lot N.....

Ces trois (03) enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

**A N'OUVRIR QUE PAR
LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'ÉVALUATION DES
OFFRES**

Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales

N° 02/U.T.M. B/2026

**Objet : ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER
D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.**

Remarque :

- ✓ Les offres devront être déposées directement, à la date de dépôt des offres fixée ci-dessous à l'adresse sus citée.
- ✓ Aucune offre ne sera acceptée si elle parvient après la date et l'heure fixées pour le dépôt des offres.
- ✓ Toute offre présentée dans des enveloppes non conformes aux modèles ci-dessus, sera rejetée.

ARTICLE 19 : CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE

19.1/ DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

- 1) Une **déclaration de candidature**, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, Dans des cas exceptionnels, par une autre personne autorisée par le biais d'une procuration délivrée par un notaire accrédité. selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges (une seule déclaration) ;
- 2) Une **déclaration de probité**, remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, Dans des cas exceptionnels, par une autre personne autorisée par le biais d'une procuration délivrée par un notaire accrédité. selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges (une seule déclaration) ;
- 3) Les documents relatifs aux **pouvoirs habilitant les personnes à engager** la société.
- 4) Le **Registre de commerce électronique** comportant le code de l'activité conforme à l'objet du présent cahier des charges
- 5) Une copie du **statut(s) du soumissionnaire**, dans le cas où celui-ci est une société commerciale ;
- 6) Une copie de la **carte d'identification fiscale (NIF)**,
- 7) **L'extrait du casier Judiciaire, pas moins de trois (03) mois**, de la personne engageant l'entreprise
- 8) Une copie de **l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux** auprès de CNRC délivrée par le Centre National du Registre du Commerce de l'année en cour.
- 9) **Attestation bancaire pour le « RIB »**
- 10) **Attestation de solvabilité** délivrée par la banque concernée après la publication de l'avis d'appel d'offres
- 11) **Mise à jour CASNOS (/CNAS) en cours de validité.**
- 12) **Extrait de rôles apuré et actualisé** ou un échéancier de paiement avec la mention « ne figure pas sur le fichier national des fraudeurs ».

Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :

- 13) Les **copies des bilans comptables des trois dernières années**(2022, 2023 et 2024), (2023, 2024 et 2025), certifiés par un commissaire aux comptes ou par un comptable agréé, visés par les services des impôts compétents, accompagnés des copies des comptes des résultats de la même période ;
- 14) Les soumissionnaires, disposant de références professionnelles en présentant au moins **une (01) attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrages publics** pour des prestations de même nature avec l'objet du présent cahier des charges, dans le domaine des équipements **datant d'au moins 2017**.
- 15) Une copie de la **carte d'identification statistique (NIS)**.
- 16) Attestation C20 des impôts
- 17) La **liste des moyens humains** (Personnel technique – au moyen technicien -) justifiés par la **mise à jour délivrée par la CNAS et en cours de validité**,
- 18) cas de soumission dans le cadre d'un groupement :
En application de l'article 81 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, les soumissionnaires, dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises doivent s'engager sous la forme de groupement momentané solidaire. C'est-à-dire que chacun des membres du groupement est engagé pour l'exécution de la totalité du marché.

NB :

- 1- Le service contractant se réserve le droit de s'informer sur les capacités techniques, professionnelles et financières des soumissionnaires par tout moyen légal conformément aux dispositions de l'article 56 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- 2- Le service contractant se réserve le droit de vérifier, par tout moyen, l'authenticité des documents et informations fournis par le soumissionnaire. Toute inexactitude dans ces documents et informations entraîne automatiquement le rejet de l'offre correspondante.

Conformément aux dispositions de l'article n°69 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement à l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.



19.2/ OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique doit être établie conformément aux caractéristiques techniques arrêtées au cahier des charges et doit comporter les documents suivants :

1) Le présent cahier des charges comprenant :

- a) Le présent cahier des charges, le cahier des prescriptions spéciales (C.P.S.), les prescriptions techniques, dûment renseigné, paraphé et signé portant obligatoirement la **mention manuscrite** « **Lu et accepté** » avec signature et cachet du soumissionnaire ainsi que la date.
- b) Une **déclaration à souscrire**, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
- c) Un mémoire technique justificatif daté, signé et cacheté.

2) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, à savoir :

- a) Fiche d'engagement (page 59), résumant les données de l'offre technique : qualité des équipements proposés, durée de garantie, moyens humains du soumissionnaire.
- b) Fiche d'engagement (page 60) concernant le délai de livraison, à renseigner.

19.3/ OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit comporter les documents suivants :

- 1) La **lettre de soumission**, renseignée, datée et signée, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges;
- 2) Le **bordereau des prix unitaires** (BPU), en hors taxes, renseignée, daté et signé
- 3) Le **détail quantitatif et estimatif** (DQE), en hors taxes et en toutes taxes comprises renseignée, daté et signé

N.B :

L'offre ne doit comporter aucune modification, mention entre les lignes, surcharge ou suppression.

ARTICLE 20 : DEPOTS DES OFFRES

• Durée de préparation des offres :

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse ou le portail des marchés publics, et cela conformément à l'article n° 66 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres, dans ce cas, il en informe les soumissionnaires par tout moyen.

• Date et heure limite de dépôt des offres :

Conformément aux dispositions de l'article n°66 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la **date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation** des offres de **08h00 à 10h30**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou avec des jours de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée au jour ouvrable suivant.

• Lieu de dépôt des offres :

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**SECRETARIAT GENERALE,
2ème étage - Université TAHRI Mohamed Béchar**



ARTICLE 21 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Conformément à l'article n°99 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de **Trois (03) mois**. Pendant la durée de validité des offres les soumissionnaires restent engagés par leurs offres.

Le délai de validité des offres de l'attributaire provisoire du marché ou contrat est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire conformément aux dispositions de l'article 99 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 22 : MONTANT DE L'OFFRE

Le soumissionnaire indiquera le montant sur le bordereau des prix unitaires en hors taxes, en chiffres et en lettres.

A la fin du devis quantitatif et estimatif, il fera ressortir :

- Le montant total en hors taxes (HT).
- Le montant de la TVA (TVA à 19%).
- Le montant total en toutes taxes comprises (TTC) en chiffres et en lettres.

ARTICLE 23 : MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Aucune modification ni retrait des offres déposées ne seront acceptés après le dépôt et l'enregistrement des offres sur le registre ad hoc, ouvert à cet effet par le service contractant.

ARTICLE 24 : FORMES ET SIGNATURES DES OFFRES

L'offre doit être écrite de façon lisible et porte la signature de la personne autorisée à engager le soumissionnaire au titre du marché.

L'offre ne devra comporter aucune modification, surcharge ou suppression.

Toute rature ou surcharge flagrante entraînerait **le rejet de l'offre**.

ARTICLE 25 : REVISION ET ACTUALISATION DES PRIX

Les prix proposés par le soumissionnaire sont fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.

ARTICLE 26 : OUVERTURE DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article 71, 72, 73 et 160 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, l'ouverture des plis, des dossiers de candidatures, des offres techniques et financières, s'effectuera en une seule (01) phase par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant en séance publique, au siège de Secrétariat Générale, 2^{ème} étage de l'Administration centrale, L'Université Tahri Mohamed Bechar et en présence des soumissionnaires intéressés ou de leurs représentants dûment mandatés par leurs soins.

Compte-tenu de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre et de la durée de préparation des offres, la date et l'horaire d'ouverture des plis sont fixés à :

Le, à 11h00.

La commission a pour mission de

- 1) Constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- 2) Dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de candidature de leurs offres, avec l'indication du contenu, des montants des propositions ;
- 3) Dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;
- 4) Parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concernés par la demande de complément ;
- 5) Dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles formulées par les membres de la commission ;
- 6) Inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les candidats ou soumissionnaires à compléter leurs offres techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres ;



La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres propose au service contractant, le cas échéant, dans un procès-verbal de déclarer d'infructuosité de la procédure, dans les conditions fixées à l'article 40 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; La procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

ARTICLE 27: EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES

la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant dans les conditions prévues par les dispositions de l'article n°72 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ETAPE ① : Vérification de l'éligibilité et conformité des offres

ETAPE ② : Système d'évaluation et de notation sur soixante-dix (70) points

La notation technique des offres. Elle sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

<i>Evaluation technique</i>	
<i>Point évalué</i>	<i>Note maximale accordée</i>
Qualité du soumissionnaire	30 pts
Délai de livraison	20 pts
Délai de garantie <u>en plus d'une année obligatoire</u>	20 pts
Total	70 pts
Note minimale de pré qualification à l'évaluation financière	35 pts

La note des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement est ≥ 35 points

1) Qualité du soumissionnaire : Trente (30) points

1- Si le soumissionnaire est un fabricant ou importateur il lui est attribué	30 points	30pts
2 - Si le soumissionnaire est un grossiste il lui est attribué	:20 points.	
3- Si le soumissionnaire est un Détaillant il lui attribué	10 points.	

2) Délai de livraison: Quinze (20) points

**Délai de livraison : (max 15 pts)**

N.B. : Toute offre proposant un délai d'exécution inférieur à 15 jours sera rejetée.

L'offre proposant le délai d'exécution le **plus court** se verra attribuer une note de **Vingt (20) points**.

-Les autres offres seront notées par application de la formule suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Délai le plus court proposé}}{\text{Délai proposé dans l'offre considéré}} \times 20$$

20pts**3) Délai de garantie : Quinze (20) points****Délai de garantie : (max 15 pts)****Délai de la garantie (max = 15 pts)**

➤ Entre 12 et 18 mois 08pts

➤ Plus de 18 mois 20pts

20pts**ARTICLE 28 : EVALUATION FINANCIERES DES OFFRES**

Conformément aux dispositions de l'article n°72 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres procède à l'évaluation financière des offres relatives aux soumissionnaires pré-qualifiés techniquement lors de la phase de l'évaluation technique, selon le processus suivant :

① Correction des erreurs

② Notation financière

Evaluation financière (30 points)	
① Correction des erreurs	<p>Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier de l'appel d'offres et pré-qualifiées techniquement, seront vérifiées, bordereau des prix unitaires et du détail estimatif et quantitatif, par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres au niveau du bordereau des prix unitaires, le montant en lettre fera foi. ➤ Lorsque le bordereau des prix unitaires n'est pas renseigné en lettre et en chiffres, le soumissionnaire sera écarté. ➤ Lorsqu'il existe des surcharges et des ratures sur le prix unitaire en chiffres ou en lettre, le soumissionnaire sera écarté. ➤ Lorsqu'il existe une différence entre les prix unitaires du détail quantitatif et estimatif et le bordereau des prix unitaires, le soumissionnaire sera écarté. <p>N/B : À l'exception des corrections citées ci-dessus, toute modification des prix est catégoriquement rejetée.</p>
② Notation financière Trente (30) points	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Note relative à l'offre financière la moins disante : 30 points ✓ Autres Offres : $\left(\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre considérée}} \times 30 \right)$ points



NOTA : Pour le PRODUIT D'ORIGINE ALGERIENNE et/ou les entreprises de droit algérien, dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents, Une marge de préférence, d'un taux de 25% est accordée et ce conformément à l'article 83 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics. Cette majoration se traduira par une plus-value de 25% ajoutée à la note financière calculée.

ARTICLE 29 : CLASSEMENT DES OFFRES

Après toutes les vérifications ci-dessus, les offres seront évaluées et classées. Le classement des offres est basé sur la **somme arithmétique de la note technique et de la note financière.**

La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres proposera au service contractant de retenir comme attributaire provisoire du marché(s), le soumissionnaire dont :

- L'offre qui totalise la **meilleure (la plus élevée) note globale** technico-financière (note technique + note financière).
- En cas **d'égalité sur la note globale**, l'offre qui sera **retenue** est celle **ayant obtenu la note technique la plus élevée.**

ARTICLE 30 : LES CONDITION DE REJETE

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant entamera son travail par l'examen de l'éligibilité et de la conformité des offres par rapport aux dispositions du présent cahier des charges.

Toute offre **non conforme à celui-ci, sera rejetée**, pour l'un des motifs suivants :

- ✓ Présentation des offres non conforme à celle décrite dans l'article 18 : « PRESENTATION DE L'OFFRE » du présent cahier des charges.
- ✓ Registre de commerce non conforme à l'activité objet de l'offre
- ✓ Tout soumissionnaire ne proposant pas, au moins, **une (01) attestation** de bonne exécution datant au moins de 2017, dans les domaines en relation avec du présent cahier des charges, et délivrés par les maîtres d'ouvrages publics.
- ✓ Tout soumissionnaire n'ayant pas fournis les descriptifs des équipements objet de la soumission et proposant un matériel non conforme aux prescriptions techniques.



- ✓ Tout soumissionnaire proposant une **garantie** inférieure à **une (01) année**.
- ✓ Tout soumissionnaire proposant une **maintenance et un service après-vente (MSAV)** inférieure à **la durée de garantie**.
- ✓ Toute offre proposant un délai d'exécution **inférieur à 15 jours** sera rejetée.

ARTICLE 31 : VERIFICATION DES CAPACITES DE L'ENTREPRISE

Conformément l'article 54 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, le service contractant peut procéder, s'il le juge nécessaire, à la vérification des capacités techniques, financières, professionnelles et aux références du candidat auprès d'autres services contractants. Il peut demander des informations, par tout moyen légal, auprès d'autres services contractants et organismes chargés d'une mission de service public et des banques et ce conformément à l'article 56 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 32 : DOCUMENTS JUSTIFIANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA DECLARATION DE CANDIDATURE DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Conformément aux dispositions de l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, seul l'attributaire du marché est tenu de fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, les documents justifiant les informations contenues dans sa déclaration de candidature, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis, ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée et le service reprend la procédure d'évaluation des offres.

Si après signature du marché, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché au tord exclusif du partenaire cocontractant.

ARTICLE 33 : DROIT RECONNU AU SERVICE CONTRACTANT DE REJETER UNE OFFRE OUD'ANNULER LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

- La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres peut proposer, au service contractant, le rejet de l'offre retenue conformément à **l'article 72** du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public dans les cas suivants :
 - Si elle établit que l'attribution du projet entraînerait une domination du marché par le partenaire retenu ou fausserait, de toute autre manière, la concurrence dans le secteur concerné,
 - Si l'offre financière de l'opérateur économique, retenu provisoirement, paraît anormalement basse ou excessive, le service contractant peut la rejeter, par décision motivée, après avoir demandé, par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifier les justifications fournies.
- Le service contractant peut pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation d'un marché public, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché, les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire du marché public a été annulée et ce, conformément à **l'article 73** du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 34 : CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRE

Conformément l'article 40 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, l'appel d'offre est la procédure visant à obtenir les offres de plusieurs soumissionnaires entrant en concurrence et à attribuer le marché, sans négociation, au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix objectifs, établis préalablement au lancement de la procédure.

La procédure d'appel d'offre est déclarée infructueuse, dans les cas suivants :

- Aucune offre n'est réceptionnée,
- Si, après évaluation des offres reçues, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du marché et au contenu du cahier des charges,
- Aucun financement des besoins ne peut être assuré.



ARTICLE 35 : ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Un avis d'attribution provisoire du marché sera inséré dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et dans les organes de presse dans lesquels l'avis d'appel d'offres a été publié, si cela est possible. Cet avis comportera :

- L'identification du soumissionnaire retenu ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) du service contractant ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF) du soumissionnaire retenu ;
- Le montant de l'offre retenue ;
- Le délai de livraison global du marché ;
- La note du soumissionnaire retenu ;

Pour les autres soumissionnaires, le service contractant, invitera dans le même avis ceux d'entre eux qui sont intéressés de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché dans le BOMOP ou dans la presse, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

ARTICLE 36 : MODALITES DE RECOURS:

▪ En application des dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire qui conteste, l'attribution provisoire d'un marché ou son annulation, la déclaration d'infructuosité ou l'annulation de la procédure, dans le cadre de l'appel d'offres peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente, qui sera portée sur l'avis d'attribution provisoire du marché et ce dans les (10) dix jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ou dans la presse. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. La commission des marchés compétente donne un avis dans un délai de quinze (15) jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus. Cet avis est notifié au service contractant et au requérant.

▪ Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la commune de Béchar au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

▪ Tout recours doit être accompagné d'une copie de l'avis d'attribution provisoire de la convention de travaux considérée et sera transmise auprès du secrétariat du comité des marchés publics de la wilaya de Béchar.

ARTICLE 37 : NEGOCIATION

▪ Conformément à l'article 80 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, aucune négociation n'est autorisée avec les soumissionnaires dans la procédure d'appel d'offres. La négociation est autorisée uniquement dans les cas prévus par les dispositions du présent décret.

▪ Toutefois, pour permettre de comparer les offres, le service contractant peut demander par écrit aux soumissionnaires, de clarifier et de préciser la teneur de leurs offres. La réponse du soumissionnaire ne peut, en aucune manière, modifier son offre ou affecter la concurrence.

ARTICLE 38: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Conformément à l'article n°89 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le partenaire cocontractant est tenu de souscrire la déclaration de probité, dont le modèle est prévu à l'article n°67 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 39 : CLAUSE PRINCIPLE

Toute clause insérée dans le présent cahier des charges et qui serait contraire à la législation et à la réglementation en vigueur, sera considérée comme nulle et de nul effet.

ARTICLE 40 : ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges devra être inclus dans l'offre technique du soumissionnaire conformément à l'article 17 ci-dessus, revêtu en sa dernière page, de son cachet et de sa signature, ainsi que la mention manuscrite « lu et accepté », avec toutes les pages paraphées par ses soins.



Fait à le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



II. CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES



Identification des parties contractantes

Marché passé conformément aux dispositions du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public,

Entre, d'une part :

Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représenté par :
Monsieur : **Professeur BEZZAZI BOUDJEMAA**, Recteur de l'université Tahri Mohamed Bechar,
ayant tous pouvoirs à l'effet de signer le présent marché, désigné, ci-après, par l'expression « **Le service contractant** »,

Et, d'autre part :

Le fournisseur
.....
Dont le siège est sis à
.....
.....représen
té par Monsieur :
.....
ayant tous les pouvoirs à l'effet de signer le présent marché, désigné ci-après par l'expression « **LE COCONTRACTANT** »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent projet de marché porte sur l'acquisition de :

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Dans le cadre de budget de fonctionnement 2026, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés :

- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.
- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.

NB : Les soumissionnaires peuvent soumissionner dans un ou plusieurs lots et peuvent être attributaire d'un lot ou plusieurs lots.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION

▪ Le présent marché est conclu après appel d'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigences de Capacités Minimales conformément à l'article 39 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et à l'article 44 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

ARTICLE 03 : TEXTE DE REFERENCE

- Les textes applicables à ce marché sont :
 - Le décret exécutif n° 21-219 du 08/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics des travaux (C.C.A.G.).
 - La loi N°90/11 du 21/04/1990 modifiée et complétée relative aux relations de travail.
 - L'ordonnance n° 07-95 du 25/01/1995, modifié et complété, relative aux assurances.
 - L'ordonnance n° 03-03 du 19/07/2003 modifiée et complétée, relative à la concurrence.
 - L'ordonnance n° 01-06 du 20/02/2006, modifié et complété relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.
 - La loi 04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales modifiée et compléter par la loi 10/06 du 15/08/2010.
 - L'ordonnance n° 75/59 du 26/09/1975, modifiée et complétée, portant code de commerce.
 - L'ordonnance n° 09-08 du 25/02/2008 portant code de procédure civile et administrative.
 - L'ordonnance N° 75/58 du 26/09/1975, modifiée et complétée, portant code civil.
 - L'ordonnance N° 03/03 du 19/07/2003 relative à la concurrence modifiée et complétée par la loi 10/05 du 15/08/2010.
 - Le décret Présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public.
 - La loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
 - Le décret exécutif n°14-139 du 20/04/2014, portant obligation pour les entreprises, groupes d'entreprises et groupement d'entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics de certains secteurs 'activité d'être titulaire du certificat de qualification et de classification professionnelles
 - Ledécret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.
 - Le décret exécutif n°11-118 du 16/03/2011, portant approbation du règlement intérieur type de la commission des marchés
 - Le décret exécutif n°05-12 du 27 Dhou El Kaada 1425 correspondant 8 janvier 2005 relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.
 - L'arrêté du 19 décembre 2015, fixant le modèle type de la déclaration de probité, de la déclaration de candidature, de la déclaration à souscrire, de la lettre de soumission et la déclaration du sous-traitant,
 - L'arrêté du 22 Rajab 1429 correspondant au 26 juillet 2008 relatif au plan d'hygiène et de sécurité dans les activités du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.



- A Toutes dispositions légales et réglementaires, avis, instructions ministérielles applicables aux marchés publics.

ARTICLE 04 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces et les documents contractuels constituant le présent marché sont les suivants :

- 1) Le présent marché et ses annexes
- 2) Le bordereau des prix unitaires (B.P.U)
- 3) Le détail quantitatif et estimatif (D.Q.E)
- 4) La lettre de soumission
- 5) La déclaration de candidature
- 6) La déclaration à souscrire
- 7) La déclaration de probité

ARTICLE 05 : DESCRIPTION ET SPÉCIFICATION DES EQUIPEMENTS

Le fournisseur devra préciser les performances et les caractéristiques des équipements proposés, dans l'offre technique jointe à la soumission. Les fournitures seront de premier choix, de qualité conforme aux normes de fabrication en vigueur et exempte de tout vice de fabrication ou de malfaçon.

ARTICLE 06 : ACTUALISATION ET REVISION DES PRIX

Les prix du présent projet de marché, établis en toutes taxes comprises, sont fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée d'exécution du marché conformément à l'article 101 du décret présidentiel 15-247 du 16 Septembre 2015.

ARTICLE 07 : MONTANT DU MARCHE

Le montant global du marché est fixé comme suit :

Montant HT lot N°01 :

- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :

Montant TVA lot N°01:

- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :

Montant TTC lot N°01:

- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :

Montant HT lot N°02 :

- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :

Montant TVA lot N°02:

- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :

Montant TTC lot N°02:

- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :

Montant HT lot N°03 :

- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :

Montant TVA lot N°03:

- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :

Montant TTC lot N°03:

- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :

Montant HT lot N°04 :

- ✓ En chiffres :



- ✓ En Lettres :
- Montant TVA lot N°04:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TTC lot N°04:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant HT lot N°05 :**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TVA lot N°05:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TTC lot N°05:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant HT lot N°06 :**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TVA lot N°06:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TTC lot N°06:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant HT lot N°07 :**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TVA lot N°07:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TTC lot N°07:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant HT lot N°08 :**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TVA lot N°08:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TTC lot N°08:**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant HT du Marché :**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TVA du Marché :**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :
- Montant TTC du Marché :**
- ✓ En chiffres :
- ✓ En Lettres :



ARTICLE 08 : DOMICILIATION BANCAIRE

Le service contractant se libérera des sommes dues en faisant donner crédit au compte courant

- Relevé d'identité Bancaire (R.I.B) n° :
- Ouvert à Agence
- Au nom de
- Adresse :

ARTICLE 09 : AVANCE FORFAITAIRE

Aucune avance forfaitaire n'est prévue dans le présent marché.

ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE

Aucune forme de sous-traitance n'est acceptée pour tout ou partie des équipements faisant l'objet du présent marché.

ARTICLE 11 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué en situation unique, après livraison complète, attestée par un Bon de livraison et un Procès-verbal, installation et mise en service du matériel correspondant, et présentation d'une situation unique de paiement. Conformément aux dispositions des articles n°119 et n°120 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le service contractant s'acquittera du règlement des sommes dues, au titre du présent marché par mandat administratif après la livraison, l'installation et la mise en service des équipements, sur présentation de la situation établie en six (06) exemplaires par le cocontractant, dans un délai de Trente (30) jours à compter de la date de la réception des situations.

ARTICLE 12 : RESTITUTION DE LA CAUTION DE GARANTIE

La caution de garantie est totalement restituée dans un délai d'un mois à compter de la date de réception définitive des équipements conformément à l'article 134 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics.

ARTICLE 13 : LIEU DE LIVRAISON

La livraison, le transport et la manutention (chargement et déchargement) des équipements sont assurés par le fournisseur jusqu'au lieu de livraison -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-, par ses propres moyens. Il ne peut, en aucun cas, demander l'utilisation des moyens humains ou matériels du service contractant. Le fournisseur notifiera le service contractant de la date et l'heure de la livraison.

ARTICLE 14 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le cocontractant remet, en plusieurs exemplaires, et au plus tard à la réception provisoire, toute documentation technique nécessaire à la description, l'emploi, l'entretien et la réparation des équipements ainsi que les catalogues des pièces de rechange composant ces équipements, et ce pour chaque type d'équipement.

ARTICLE 15 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans l'exécution du présent marché sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire, le cocontractant est passible d'une pénalité de retard journalière calculée selon la formule suivante :

$$P = \frac{V}{7 \times D} \times NJ$$

Où :

P = Montant, exprimé en dinars algériens, des pénalités de retard.

V = Montant en HT du marché contracté, exprimé en dinars algériens.

NJ = Nombre de jours de retard écoulés au-delà des délais fixés.

D = Délais contractuels en jours.

Conformément à l'article 121 du cahier des clauses administratives générales (CCAG), approuvé par décret exécutif N° 21/219 du 20/05/2021, le montant cumulé des pénalités financières ne pourra être supérieur à dix pour cent (10%) du montant du contrat augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. Par ailleurs, par application des dispositions de l'article 83 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 147 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public, le cocontractant est exonéré de l'application des pénalités de retard pour la période considérée dans le cas où ce dernier apporterait la preuve que les retards constatés ne relèvent pas de sa responsabilité.

- Faute par le cocontractant de justifier les dépassements du plan de réalisation en temps opportun, c'est à dire au plus tard au moment de la présentation de chaque situation de travaux réalisés hors délais contractant, la retenue de ces pénalités se fera de plein droit par le service contractant.

ARTICLE 16 : MODALITE DE LIVRAISON

Le service contractant prendra toutes les dispositions pour préparer l'espace (l'endroit) destiné à recevoir les équipements.

Le cocontractant est tenu de prendre toutes les dispositions pour que les matériels reçoivent une protection suffisante de sorte qu'ils puissent supporter les risques inhérents aux opérations de manutention, de stockage et de transport et soient livrés dans les meilleures conditions.

Le cocontractant prendra en charge le transport des équipements jusqu'aux locaux du service contractant.

Le cocontractant est le seul responsable des accidents survenus à ses agents lors de l'exécution du présent marché et s'engage à garantir l'administration contre tout recours qui pourrait être exercé contre lui à cet effet.

Les fournitures livrées, en exécution du présent marché, doivent être conformes aux spécifications techniques énoncées dans le bordereau des prix unitaires du présent marché.

Un procès-verbal d'installation et de mise en service sera dressé et signé par les représentants des services contractant et cocontractant.

ARTICLE 17 : RECEPTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article n°148 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la réception provisoire des équipements sera prononcée après la **mise en service** de l'ensemble des équipements conformes aux prescriptions techniques.

Cette réception sera sanctionnée après avoir levé toutes éventuelles réserves par la signature d'un **procès-verbal de réception provisoire** conjointement signé par les deux parties contractantes.

S'il y a réserve, parallèlement à la signature du procès-verbal de réception provisoire, il sera dressé une liste, signée également par les deux parties, et reprenant l'ensemble des réserves constatées. Dans ce cas, le cocontractant est tenu de remplacer et/ou réparer, à ses frais, les fournitures défectueuses dans un délai inférieur à Quinze (15) jours.

Le soumissionnaire doit assurer une formation au profit du personnel du service contractant, tel précisé dans le CPTC.

ARTICLE 18 : DELAI DE GARANTIE DU MARCHE

Le cocontractant garantit que les équipements livrés sont neufs et exempts de tous vices de conception, de fabrication ou de montage. La garantie est pour une période de :.....Mois, **à compter de la date de signature de la réception provisoire.**

Jusqu'à l'expiration du délai de garantie, le cocontractant reste tenu d'exécuter toute réparation, mise au point ou réglage reconnu nécessaire pour satisfaire aux conditions du présent marché. Il devra également remplacer toute partie reconnue défectueuse.

Toutes les interventions et réparations incombant au cocontractant pendant le délai de garantie doivent être exécutés dans un délai raisonnable et n'excédant, en aucun cas, un (01) mois.

ARTICLE 19 : INTERETS MORATOIRES

Conformément aux dispositions de l'article n°122 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le défaut de mandatement dans les trente (30) jours qui suivent la réception des factures fait courir de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai.

ARTICLE 20 : RECEPTION DEFINITIVE

Conformément aux dispositions de l'article n°148 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, à l'issue de l'expiration du délai de garantie des équipements, et après que le cocontractant aura remédié aux vices et défauts éventuellement constatés avant cette expiration, un **procès-verbal de réception définitive** est établi pour les matériels. Le procès-verbal sera signé conjointement par les deux parties dans un délai maximum d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie.

ARTICLE 21 : SERVICE APRES-VENTE ET DISPONIBILITE DES PIECES DE RECHANGE

Le cocontractant s'engage, après la période de garantie, à mettre à la disposition du service contractant, le personnel technique, à chaque fois que le besoin s'en fera sentir.



Le cocontractant s'engage à assurer l'approvisionnement en pièces de rechange et accessoires pendant une durée* de :
....., au-delà de la période de garantie,

(* : indiquer l'unité : mois, année)

Les fournitures à livrer devront être d'origine, c'est-à-dire fabriquées soit par le constructeur des équipements proposés, soit par un fabricant spécialisé, agréé par le constructeur.

ARTICLE 22 : PROPRIETES INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le cocontractant garantira le service contractant contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de création industrielle, résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments dans le pays du service contractant.

Le cocontractant assurera la défense du service contractant contre toute action judiciaire alléguant que les équipements, objet du marché, constituent une contrefaçon, et paiera les dommages et intérêts.

Le service contractant s'engage à respecter les termes de tout avis transmis par le cocontractant concernant le droit de propriété intellectuelle.

Le service contractant reconnaît qu'il n'a aucun droit sur les marques de commerce ou noms commerciaux, ou droits de propriété industrielle du cocontractant.

ARTICLE 23 : CAS DE FORCE MAJEURE

Au cas où le cocontractant se trouve dans l'impossibilité d'exécuter l'une des obligations aux termes du présent contrat par suite de force majeure, il devra en informer le service contractant dans un délai n'excédant pas **08 jours**.

Les cas de force majeure sont ceux définis par le code civil algérien (tout événement indépendant de la volonté des deux parties contractantes, imprévisible, irréversible et insurmontable).

Dans le cas où le cocontractant justifie l'impossibilité d'accomplir ses engagements, le service contractant lui accordera, selon le caractère des faits ou événements signalés, un délai raisonnable pour exécuter ses obligations.

Ce délai arrêté d'un commun accord entre les deux parties contractantes sera décompté à partir de la disparition de l'événement de force majeure.

ARTICLE 24 : REGLEMENT DES LITIGES

▪ Tout litige ou différend sera résolu à l'amiable par les deux parties contractantes. En cas de non conciliation dans les trente jours après le commencement des négociations pour un règlement amiable, il sera fait en application des dispositions de l'article 81 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 153 à 155 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

▪ En outre, il est précisé que seul le tribunal administratif de Bechar est compétent pour régler un litige en cas de non-acceptation de la décision de la Commission Nationale de Marchés.

▪ Dans ce cas, le délai compris entre la date d'introduction d'une requête par l'une des parties auprès des tribunaux et celle de la décision des tribunaux, sera soustrait du délai d'exécution.

▪ Dans ce cas, le délai compris entre la date d'introduction d'une requête par l'une des parties auprès des tribunaux et celle de la décision des tribunaux, sera soustrait du délai d'exécution.

ARTICLE 25 : RESILIATION

En application des dispositions des articles n°149 à n°152 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le présent marché peut être résilié aux torts du cocontractant par le service contractant, après mise en demeure, lorsque le cocontractant déclare ne pas pouvoir exécuter ses engagements ou lorsqu'il a pris un tel retard dans les opérations d'exécution du marché que la livraison en est manifestement compromise.

ARTICLE 26 : NANTISSEMENT

Le présent marché sera admis au bénéfice du nantissement institué par les dispositions des articles n°145 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 85 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements nécessaires :

Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, représenté par :

- **Monsieur BEZZAZI BOUDJEMA le Recteur de l'Université Tahri Mohamed Bechar.**
 - Comptable Assignataire chargé du paiement, l'Agent comptable de l'Université Tahri Mohamed Bechar
- Article 31 : Avenant du marché

Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants au marché dans le cadre des dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, conformément aux articles n°135 à n°139.



ARTICLE 27 : CLAUSES DE PRINCIPE

Toutes clauses insérées dans le présent marché qui seront contraires aux dispositions législatives en vigueur, sont considérées comme nulles et de nul effet.

ARTICLE 28: AVENANT

▪ Toute modification et/ou complément de clauses faisant l'objet du présent marché seront introduits par voie d'avenant conjointement signé par les deux parties contractantes et ce, conformément aux dispositions de l'article 81 de la loi 23-12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et des articles 135 à 139 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

ARTICLE 29 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le présent marché est dispensé des droits de timbre et des droits d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 76-103 du 09/12/1976, portant code du timbre, modifiée et complétée, et de l'ordonnance n° 76-105 du 09/12/1976 portant code de l'enregistrement, modifiée et complétée.

ARTICLE 30 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent marché entrera en vigueur dès son approbation par les organes de contrôles externes, son engagement par le contrôleur financier (organe financier compétent), sa signature par les deux parties et sa notification au cocontractant par l'Ordre De Service de commencement des prestations, délivré par le service contractant.

ARTICLE 31 : IDENTIFICATION PRECISE DES PARTIES CONTRACTANTES

Le Service Contractant ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représenté par Pr. **BEZZAZI BOUDEMA**, le Recteur de l'Université Tahri Mohamed Bechar (dûment habilitée à signé le présent marché) ;

Le Partenaire Cocontractant représenté par le fournisseur :

Dont le siège social :

Représenté par son :, Monsieur/Madame :

..... (Dûment habilitée à signé le présent marché).

ARTICLE 32: ELECTION DES DOMICILES DES PARTIES CONTRACTANTES

Les notifications et les mises en demeure qui doivent être faites, les avis et préavis qui doivent être donnés ne sont valables que par courrier postal recommandé et expédié aux adresses suivantes :

a) Pour le partenaire cocontractant :

Société :

Sise à :

b) Pour le service contractant :

Université TAHR Mohamed Bechar

Adresse :BP 417, route kenadsa, Béchar (08000) -ALGERIE-



ARTICLE 33 : DATE ET LIEU DE SIGNATURE

Le présent marché est établi, paraphé et signé le jour, mois et an ci-dessous par les parties contractantes.

Fait à _____, le _____

LE COCONTRACTANT

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

Fait à Béchar, le _____

LE SERVICE CONTRACTANT

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

VIII. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U)



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.



N°	Désignation	Unité	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	EXPERIENCE: CONSTANTE DE PLANCK Longueurs d'onde : 472 nm, 505 nm, 525 nm, 588 nm, 611 nm Dimensionnements : 280x150x130 mm ³	U		
02	DETERMINATION DE LA VITESSE DE LA LUMIERE Appareil de mesure de la vitesse de la lumière 1 Oscilloscope analogique 2x150 MHz 1 Banc optique U, 600 mm 2 Cavalier optique U, 75 mm 1 Socle pour statif, trépied, 150 mm 1 Tige statif, 1500 mm U15005 1 Noix universelle U13255 1 Décamètre à ruban de poche, 2 m	U		

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.

N°	Désignation	Unité	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	<p>1- Les systèmes optiques : Réflexion et réfraction</p> <ul style="list-style-type: none"> • 02 Projecteur à rayons • 02 Support pour projecteur • 02 Barre de serrage, 13 pouces • 01 Barre de serrage, 15 pouces • 01 Lentille plan-convexe • 01 Lentille plan-concave • 01 Bloc rectangulaire • 01 Lentille semi-circulaire • 01 Prisme, angle droit • 02 Miroir plan • 01 Miroir incurvé, double • 01 Lampe de projecteur, de rechange (1) • 01 Armoire de rangement rembourrée <p>" 01 Transformateur CA (version 110 V uniquement) Ou : Alimentation équivalente fournissant jusqu'à 100 watts à 12 VAC</p>	U		
02	<p>2- SPECTROGONIOMETRE : Etude du prisme : déviation, dispersion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le spectromètre est fourni avec un support de prisme et de réseau et une table à prisme réglable. Le collimateur et le télescope sont équipés d'objectifs Achromatiques de 178 mm de focale et d'ouverture de 32 mm. Le télescope est équipé d'un oculaire Ramsden 15x et d'un collimateur de réticule en croix avec une fente réglable. La table du spectromètre, de diamètre 85 mm, est marquée de lignes pour faciliter le positionnement du prisme par rapport à la vis de nivellement et dispose d'unités de serrage interchangeables pour prisme et réseaux de diffraction (Graduation angulaire : 0° à 360° pas de 0,5° et Précision de lecture du vernier : 1 minute d'angle Masse : 7,9 kg) • Boîtier de lampe spectrale : Boîtier de 	U		



	lampe spectrale Lampes spectrales • Prismes en verre de silex (60°), de réseau optique de transformateur de ballas			
03	Focométrie (détermination de la focale d'une lentille)." •01 Banc triangulaires de 2m •06 Cavaliers standards •01 Ecran métallique gradue •01 Source haute luminosité halogéné 12V75W avec condenseur, dépoli et alimentation •05 Supports en aluminium pour grandes lentilles dia.80mm •01 Support en acier magnétique pour lentilles dia.40mm •01 Jeu de 4 lentilles au diamètre 80mm •01 Miroir plan dia.40mm •01 Miroir sphérique dia.80mm •01 Jeu de 3 filtres colores au diamètre 40mm •01 Diaphragme a iris •01 Condenseur double démontable en lentilles plan-convexe •01 Lentilles asphérique en monture •01 Lentille achromatique en monture •01 Système épais de 2 lentilles •01 Objet mires calibrées 4 en 1 •04 Bagues magnétiques pour lentilles dia.40mm	U		
04	Polarisation de la lumière (rectiligne, circulaire, elliptique). •01 Analyseur de polarisation Système optique de base Support d'ouverture Laser à diode •01 Capteur de lumière •01 Capteur de mouvement rotatif •01 Manuel d'expérimentation sur la polarisation de la lumière •01 Fichier Data pour l'expérience de polarisation de la lumière Interface d'acquisition de données compatible Connexion : série (également compatible USB avec le convertisseur USB/série) Enregistrement de données : collectez jusqu'à 17 000 points de données analogiques (force, tension, etc.) ou 7 000 points de données de capteur de mouvement	U		



05	<p>Spectrophotométrie (transmission de différents filtres optiques).</p> <ul style="list-style-type: none"> •01 Module d'absorption avec porte-cuvette et porte-diapos pour cuvettes à usage unique, ainsi que filtres couleur •01 CD du logiciel •01 Guide d'onde, 1 m •01 Câble raccord PC (USB) •01 Câble DIN pour le raccord du module d'absorption •01 Câble secteur •100 Cuvettes à usage unique •01 Manuel d'utilisation <p>"Principales caractéristiques : Logiciel complet compatible Windows Câbles et accessoires fournis Port USB Module d'absorption" "Plage spectrale : 370 – 830 nm Résolution moyenne : 1 nm* Transmission : de 0 à 100%, résolution 0,1% Absorption : de 0 à 2A (0 à 100%) Disposition optique : Czerny Turner Détecteur CCD : 2 048 pixels Lampe halogène au quartz : 2 V / 20 W Connexion électrique : par guide d'onde Tension secteur : 115 V / 230 V, 50/60 Hz Dimensions : 315x175x322 mm Masse : 6,6 kg</p>	U		
06	<p>Interférométrie (détermination de la longueur d'onde, de l'indice d'une lame à face parallèle, de la vitesse).</p> <ul style="list-style-type: none"> •L'interféromètre de base comprend tout le nécessaire pour effectuer l'interférométrie de base de Michelson et Fabry-Pérot. •Source de lumière Laser 	U		
07	<p>Diffraction sur des fentes doubles et multiples</p> <ul style="list-style-type: none"> •01 Banc prismatique de 2m •03 Cavaliers prismatiques standard •01 Diode laser rouge 650nm 1mW •01 Ecran blanc métallique 20x20cm •01 Monture acier magnétique pour bagues magnétiques •02 Bagues magnétiques de protection pour jetons de diffraction •01 Jeton dia.40mm chrome 7 fentes et 7 fils de diffraction 	U		



<ul style="list-style-type: none"> •01 Jeton dia.40mm chrome fentes multiples et réseaux •01 Notice expériences et d'étude du capteur CCD 			
---	--	--	--

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

▪ Document à insérer dans le dossier de l'offre financière

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES

N°	Désignation	U	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Réfrigérants à boule Réfrigérants d'Allihn avec filetage GL : • en verre borosilicaté 3.3 DURAN® • pour condenser les vfgapeurs • raccordement à l'eau par 2 connecteurs en plastique. filetage GL14 et raccords olives • rodages mâle et femelle • conformes à la norme DIN 12581, Rodage :(mâle : 14/23) et (femelle : 14/23), longueur : 160mm, boules : 6boules, surface de refroidissement : 100cm ² .	U		
02	Réfrigérants droit Réfrigérants de Liebig avec filetage GL :• en verre borosilicaté 3.3 DURAN® • raccordement à l'eau par 2 connecteurs en plastique, filetage GL14 et raccords olives • conformes à la norme DIN 12576• Rodage :(mâle et femelle : 14/23), longueur : 160mm, surface de refroidissement : 60cm ² .	U		
03	Ponts de distillation Pont de distillation avec réfrigérant : PYREX®, en verre borosilicaté 3.3, • rodages Quickfit® • comprend un réfrigérant de Liebig, une tête de distillation et une allonge coudée • connecteurs à vis amovible en plastique pour une fixation simple et en toute sécurité de tuyaux. Rodage :(mâle : 19/26) et (femelle : 14/23), longueur effective : 155mm	U		
04	Thermomètre normale Thermomètre à immersion 305 mm, -20°C à +150°C •tige émaillée jaune en verre sodocalcique •sans mercure, liquide rouge	U		



05	<p>Thermomètres rodée Thermomètres à distillation +250°C rodés : • en verre dépoli • rodage mâle 14/23 • extrémité haute ronde • remplissage : benzoate d'isoamyle • échelle graduée noire, long :55cm, échelle :1°C</p>	U		
06	<p>Ampoules d'addition ou de coulée Ampoules de coulée graduée 100 ml, 14/23, robinet en PTFE – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •tube latéral d'équilibrage de pression •robinet en PTFE en ligne ou déporté •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :100 ml, joint/ bouchon :ampoules(14/23 - 19/26) , grad : (robinet en PTFE : 2 ml)</p>	U		
07	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(100ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U		
08	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(250ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U		
09	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(1000 ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U		
10	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(100ml, 250ml et 1000 ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U		



11	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(100ml, 250ml et 1000 ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U		
12	<p>Fioles à vide Fioles à vide en verre borosilicaté 3.3 PYREX®. •parois épaisses garantissant une meilleure résistance mécanique• base « à crampons » pour minimiser l'abrasion superficielle •olive en verre pour tube de raccordement souple de diamètre interne 9 mm .capacité :(250ml), dim. (Ø x h) : (85 x 155 mm.) . Øcol : (35 mm).</p>	U		
13	<p>Fioles à vide Fioles à vide en verre borosilicaté 3.3 PYREX®. •parois épaisses garantissant une meilleure résistance mécanique• base « à crampons » pour minimiser l'abrasion superficielle •olive en verre pour tube de raccordement souple de diamètre interne 9 mm .capacité :(500ml), dim. (Ø x h) : (105 x 185 mm) , Øcol : (35mm).</p>	U		
14	<p>Fioles à vide Fioles à vide en verre borosilicaté 3.3 PYREX®. □parois épaisses garantissant une meilleure résistance mécanique□ base « à crampons » pour minimiser l'abrasion superficielle □olive en verre pour tube de raccordement souple de diamètre interne 9 mm .capacité :(1000ml), dim. (Ø x h) : (135 x 230 mm) , Øcol : (45mm).</p>	U		
15	<p>Entonnoirs filtrants de Büchner en porcelaine • conformes à la norme DIN 12905. capacité : 70 ml-, Ø x h : Ø 62 x h94 mm, longueur : 64 mm, tige pour papier filtre : Ø 55 mm.</p>	U		
16	<p>Entonnoirs filtrants de Büchner en porcelaine • conformes à la norme DIN 12905.</p>	U		



	capacité :120 ml, Ø x h : Ø 77 x h99 mm, longueur :64 mm, tige pour papier filtre :Ø 70 mm .			
17	Agitateurs magnétiques chauffants individuelle -affichage digital de la vitesse et de la température, interface RS232 capacité 20 litres. température jusqu'à +340°C, exactitude ±1°C / ±0,2°C avec Pt1000 puissance de chauffe 400 W, plaque porcelaine blanche ou inox, dimensions surface Ø 135 mm, vitesse réglable 0 à 1 500 tr/min, protection IP42, dimensions / poids 160 x 280 x h85 mm / 2,8 kg, alimentation 230 V, 50 Hz	U		
18	Appareil Clevenger	U		
19	Plaques CCM Plaque CCM en aluminium, recouverte de gel de silice 60 avec indicateur fluorescent F254/ boîte de 25.Dim°: 200 x 200 mm.	U		
20	Micropipettes fixes 1000µl	U		
21	Micropipettes variables 1000µl	U		
22	Micropipettes variables 10-100 µl	U		
23	Micropipettes variables 20 -200µl	U		
24	Embouts pour micropipette (boite de 100pièces) Embouts jaunes : Volumes moyens 2 -200µl	U		
25	Embouts pour micropipette (boite de 100pièces) Embouts bleus : Volumes élevés 100-1000µl	U		
26	Entonnoirs en verre Entonnoirs tige courte en Verre borosilicaté 3.3 Ø sup. x h : 45x 80mm, tige x h : 6x45mm.	U		
27	Entonnoirs en verre Entonnoirs tige courte en Verre borosilicaté 3.3 Ø sup. x h : 70x125mm, tige x h : 8x70mm.	U		
28	Entonnoirs en verre Entonnoirs tige courte en Verre borosilicaté 3.3	U		



	Ø sup. x h :80x140mm, tige x h : 10x80mm.			
29	bain thermostats -Bains thermostats +20 à +100°C cuve inox ouverte capacité : 5 litres, température : +20 à +100°C ± 0,03°C, débit de circulation 6 litres / min, pression de circulation 0,1 bar, puissance de chauffe :2000 W, ouverture du bain 150 x 150 mm, poids 7,3 kg	U		
30	bain thermostats -Bain thermostaté 20 à 100 °C, 9 litres.	U		
31	La lampe UV (Chambre UV à 2 longueurs d'onde (245 & 366 nm) - Camag®)	U		
32	Pompe à vide Chemker 300, 18l/min jusqu'à 99 mbar résistant aux produits chimiques	U		
33	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté 5 ml LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U		
34	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté 10ml - LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U		
35	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté : 25ml- LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U		
36	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté : 100ml - LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U		
37	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté : 50ml- LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U		



38	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté : 250ml - LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U		
39	Cuves pour spectrophotomètres Cuves en verre UV/VIS	U		
40	Cuves pour spectrophotomètres Cuves en quartz UV/VIS	U		
41	Burettes La Burette Pyrex en verre classe AS avec une clé d'obturateur en PTFE de 100 ml avec une précision au 1/5.	U		
42	Calorimètre Pour la détermination des capacités calorifiques de liquides et corps solides. •Capacité 500 ml. •Récipient en aluminium avec isolation thermique. •Couvercle avec agitateur mécanique. •Résistance immergée 2,4 W avec douilles 4 mm. •Diamètre : 134 mm. •Hauteur : 160 mm.	U		
43	Papier pH 0-14.	U		
44	Chauffe -ballon Chauffe-ballon multi-volumes pour ballons à fond rond de 250 ml à 1000 ml, température réglable jusqu'à +450°C ,boîtier en aluminium thermolaqué conçu pour rester froid au toucher ,écran mis à la terre et fusibles doubles pour une sécurité renforcée ,voyants lumineux pour l'alimentation et le fonctionnement du chauffage ,pieds antidérapants et fixation pour statif ,alim. 230V.	U		
45	fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 10ml, N/S 10/19	U		
46	fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 25ml, N/S 10/19	U		
47	fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme	U		



	USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 50ml, N/S 10/19			
48	fiols jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 100ml, N/S 10/19	U		
49	fiols jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 250ml, N/S 10/19	U		
50	fiols jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 500ml, N/S 10/19	U		
51	fiols jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 1000ml, N/S 10/19	U		
52	Centrifugeuse De Laboratoire VACSAX Centrifugeuse électrique 4000 TR/Min (1760 × G), Séparation Médicale De La Centrifugeuse De Laboratoire à Plasma, Tube à Centrifuger 6 × 20 ML, Minuterie 0-60 Min	U		
53	Papier filtre Papier-filtre qualitatifs Whatman® disques à plat, vitesse renforcée	U		
54	Cristallisoir Cristallisoir en verre avec bec verseur capacité : 500 ml dim. (Øxh) : Ø 115 x h65 mm	U		
55	Cristallisoir Cristallisoir en verre avec bec verseur capacité : 900ml dim. (Øxh) : Ø 140 x h75 mm	U		
56	Cristallisoir Cristallisoir en verre avec bec verseur capacité : 2000ml dim. (Øxh) : Ø 190 x h90 mm	U		
57	Ballon bicol Ballon bicol en verre borosilicaté,	U		



	fond rond, col rodé principal 24/29 et col latérale oblique 19/23 -- QUICKFIT capacité : 250ml			
58	Ballon bicol Ballon bicol en verre borosilicaté, fond rond, col rodé principal 24/29 et col latérale oblique 19/23 – QUICKFIT capacité : 100ml	U		
59	Ballon col rodé Ballons col rodé / fond rond en verre borosilicaté 3.3 rodage 24/29 capacité : 50ml	U		
60	Ballon col rodé Ballons col rodé / fond rond en verre borosilicaté 3.3 rodage 24/29 capacité : 100ml	U		
61	Ballon col rodé Ballons col rodé / fond rond en verre borosilicaté 3.3 rodage 24/29 capacité : 250ml	U		
62	Ballon col rodé Ballons col rodé / fond rond en verre borosilicaté 3.3 rodage 24/29 capacité : 1000ml	U		
63	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 25ml	U		
64	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 50 ml	U		
65	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 100ml	U		
66	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 250ml	U		
67	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 500ml	U		
68	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 1000ml	U		
69	Erlenmeyers Erlenmeyers en verre borosilicaté	U		



	250 ml, col rodé			
70	Erlenmeyers Erlenmeyers en verre borosilicaté 500ml, col rodé	U		
71	Erlenmeyers Erlenmeyers col large en verre borosilicaté 250ml	U		
72	Erlenmeyers Erlenmeyers col large en verre borosilicaté 500ml	U		
73	Erlenmeyers Erlenmeyers col large en verre borosilicaté 1000ml	U		

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.

N°	Désignation	U	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Évaporateur rotatif de laboratoire Équipement destiné à la distillation douce et rapide des solvants sous pression réduite. Compatible avec des ballons d'évaporation de 50 mL à 4 000 mL. Système d'étanchéité performant assurant une bonne étanchéité au vide. Mécanisme de montée et descente mécanique du ballon. Vitesse de rotation réglable et régulée automatiquement. Bain chauffant isolé thermiquement, fonctionnant dans une plage de 20 à 180 °C, compatible avec eau ou huile thermique. Indication de la température par potentiomètre gradué. Appareil livré avec un ballon d'évaporation de 1 L et un ballon de réception de 1 L, ainsi qu'un ensemble de verrerie standard.	U		
02	Spectrophotomètre UV-Visible Appareil destiné aux analyses quantitatives et qualitatives par spectroscopie UV-Visible et au contrôle qualité. Fonctionnement en double faisceau avec correction automatique de ligne de base. Plage spectrale : 190 à 1 100 nm. Bande passante spectrale : 1 nm en mode balayage. Plage photométrique : Abs -0,5 à +3,0. Haute précision photométrique et excellente répétabilité. Équipé d'un écran d'affichage intégré et de touches de commande. Compatible avec ordinateur pour le traitement des données. Dimensions et masse adaptées à une utilisation en laboratoire pédagogique.	U		
03	Polarimètre automatique digital Instrument destiné à la mesure de la rotation optique des substances optiquement actives. Détection photoélectrique avec lecture automatique digitale. Source lumineuse LED, longueur d'onde 589,3 nm. Plage de mesure : ± 45°. Lisibilité : ± 0,001°. Précision : ± 0,01°. Transmittance minimale de l'échantillon : 10 %. Livré avec tubes polarimétriques de 100 mm et	U		

	200 mm. Alimentation électrique : 220 V / 50 Hz.			
--	--	--	--	--



Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE (hall technologie).

N°	Désignation	U	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
1	Ampoule à décanter 1000 ml	U		
2	Ampoule à décanter 250 ml	U		
3	Ampoule à décanter squibb robinet PTFE 500 ml	U		
4	Ballon mono 2000 ml 29/32	U		
5	Ballon mono 1000 ml 29/33	U		
6	Becher 1000 ml	U		
7	Becher 25 ml	U		
8	becher 50 ml	U		
9	Burette robinet droit avec clé en verre 10 ml	U		
10	Burette robinet droit avec clé en verre 25 ml	U		
11	Burette robinet droit avec clé en verre 50 ml	U		
12	Colonne de chromatographie 40cm avec robinet 29/ 32	U		
13	Colonne de chromatographie 60cm avec robinet 29/ 32	U		
14	Coude en verre MF 29/32 45°	U		
15	Cuve en quartz optique macro 3,5 ml pour spectre UV paire	U		
16	Cuve en quartz optique semi micro 1,40 pour spectre UV paire	U		
17	Cuve en verre optique semi macro 3,5 ml pour spectre UV paire	U		
18	Cuve en verre optique semi micro 1,40 pour spectre UV paire	U		
19	Eprouvette graduée en verre 10 ml	U		
20	Eprouvette graduée en verre 100 ml	U		
21	Eprouvette graduée en verre 25 ml	U		
22	Eprouvette graduée en verre 50 ml	U		
23	Erlen mayer 1000 ml	U		
24	Erlen mayer 250 ml	U		
25	Erlen mayer 500 ml	U		
26	Fiole à vide 1000 ml	U		
27	Fiole jaugée 100 ml	U		
28	Fiole jaugée 25 ml	U		
29	Fiole jaugée 50 ml	U		



30	Fiole jaugée 500 ml	U		
31	Gants nitrile fi taille L 100 pièces	U		
32	Gants latex fi taille L 100 pièces	U		
33	Goupillon brosse =12x80 mm	U		
34	Goupillon 235 mm brosse =25x100 mm	U		
35	Goupillon 295 mm brosse =25x110 mm	U		
36	Masque FFP2 pièces	U		
37	Micropipette a volume variable 20 à 200 µl	U		
38	Micropipette variable 100 à 1000 µl	U		
39	Mortier avec pilon 150 mm	U		
40	Mortier avec pilon 90 mm	U		
41	Pince 3 doigts avec noix de serrage	U		
42	Pissette 500 ml	U		
43	Portoir pour tube a essais en inox	U		
44	Réfrigérant liebigh 250 mm 29/32 bars en verre	U		
45	Thermomètre PM (-10) (+150) °C	U		
46	Tube à essais avec bouchon a vis en aluminium	U		
47	Tube à essais PM avec bouchon (250pcs)	U		
48	Tube capillaire PM (bte 200U)	U		
49	Appareil de Dean stark	U		
50	Embouts pour micropipettes 10µl sac (1000)	U		
51	Embouts pour micropipettes 02 µl sac (1000)	U		
52	Flacon avec bouchon en verre 250 ml	U		
53	Poire	U		
54	Réfrigérant allihn 250 mm 29/32 bars en verre	U		
55	Réfrigérant liebigh 250 mm 29/32 bars en verre	U		
56	Thermomètre PM (-10) (+150) °C	U		
57	Tube capillaire bts 200	U		
58	Tube pour centrifugeuse en verre (250pcs)	U		

Fait à _____, le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-
 -Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.

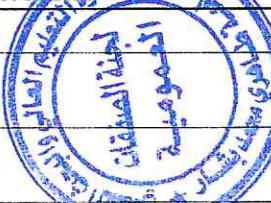
N°	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE HT
01	Ampoule à décantée 100ml Unité :	
02	Ballon mono (col rodé 29/32) 500 ml Unité :	
03	Ballon mono (col rodé 29/32) 1L Unité :	
04	Ballon bicol (col rodé 29/32) 1L Unité :	
05	Becher 250 ml Unité :	
06	Becher 1L Unité :	
07	Ampoule à décantée 500 ml Unité :	
08	Cristallisoir verre brosilicaté 1 L Ø x H mm = 140 x 75mm Unité :	
09	Cristallisoir verre brosilicaté 100 ml, Ø x H mm = 115 x 65mm Unité :	
10	Ecouvillons stériles /100unités Unité :	
11	Embouts pour micropipettes (200µl) (jaune) sachets de 500pcs Unité :	
12	Embouts pour micropipettes (1000 µl) (Bleu) sachets de 500pcs Unité :	
13	Embouts pour micropipettes (10µl) (blanc) sachets de 1000pcs Unité :	
14	Eprouvette graduée 100ml Unité :	
15	Eprouvette graduée 10ml Unité :	
16	Eprouvette graduée 250ml Unité :	
17	Fiole jaugée en verre <ul style="list-style-type: none"> • Classe A avec bouchon rodé PE • Volume 100 ml • H mm= 200mm • Rodage 14/23 • Unité : 	



18	Pipette pasteur cotonnée et pointe scellé (boîte de 250 pcs) Unité :	
19	Papier Wattman Grand modèle (boîte de 100 pcs) Unité :	
20	Papier filtre Ø = 110 mm boîte de 100psc Unité :	
21	Papier filtre Ø =150mm boîte de 100psc Unité :	
22	Poire de sécurité 3 bille pour pipette <ul style="list-style-type: none"> • Diamètre externe 6 à 10 mm • Unité : 	
23	Tube conique stérile gradué 15 ml (polypropylène PP haute transparence) Unité :	
24	Tube conique stérile gradué 50 ml (polypropylène PP haute transparence) 50psc/sachet Unité :	
25	Micropipette 100-1000µl Unité :	
26	Microtubes Eppendorf de 02 ml (sachet de 100 Tubes) Unité :	
27	FILTRE A MEMBRANE STERILE MCE, 47MM, TAILLE DE PORE 0,45 µM, ALIMENTATION DE LABORATOIRE, (PAQUET DE 100 PAR KS-TEK) UNITE :	
28	FILTRE A MEMBRANE STERILE MCE, 47MM, TAILLE DE PORE 0.22 µM, ALIMENTATION DE LABORATOIRE, (PAQUET DE 100 PAR KS-TEK) UNITE :	
29	FILTRES-SERINGUE STERILES 0.45 µM, DE DIAMETRE 30 MM UNITE :	
30	FILTRES-SERINGUE STERILES 0.22 µM, DE DIAMETRE 30 MM UNITE :	
31	FILTRES-SERINGUE STERILES 0.45 µM, DE DIAMETRE 15 MM UNITE :	
32	FILTRES-SERINGUE STERILES 0.22 µM, DE DIAMETRE 15 MM UNITE :	
33	<u>MICROPLAQUE 96 PUIITS STERILE AVEC COUVERCLE STERILE</u> UNITE :	
34	Réfrigérant A serpentín verre Rodage mâle et femelle CN : RN 29/32 Longueur (mm) : L250mm GL14 Unité :	
35	Entonnoir en verre MM Unité :	
36	Entonnoir en verre GM	



	Unité :	
37	Trousse de dissection Unité :	
38	Seringue Insuline Unité :	
39	Seringue 10 CC sterile Unité :	
40	Cuves CCM Unité :	
41	Lames microtome (80-08 mm) 02 boîte de 50 lames Unité :	
42	Lamelle couvre objet (24/50 mm) Unité :	
43	Cassette d'inclusion boîtes de 250 pièces Unité :	
44	Capsule à évaporation Matériau Verre borosilicaté Dimensions ø : 60 mm Hauteur : 35 mm Volume 60 ml Unité :	
45	Capsule Pour cristalliser par évaporation Avec bec Matériau verre borosilicaté Diamètre 70mm Hauteur 40mm volume 100mL Unité :	
46	Cartouche d'extraction en cellulose de coton PM 33*80 mm Unité :	
47	Disque oxydase Unité :	
48	Bandes De Papier Indicateur De PH en boîte, Gamme 1-14 Unité :	
49	Statif Unité :	
50	Pince de statif et noix Unité :	
51	Tube à essai en verre Unité :	
52	Flacon en verre blanc de 250 ml (comme flacon de sirop) Unité :	
53	Portoir Métallique GM pour tube à essai Unité :	
54	Portoir Métallique PM pour tube à essai	

	Unité :.....	
55	Verre de montre MM Unité :.....	
56	Bec Benzène Unité :.....	

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

-Lot N°07: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA MEDECINE.

N°	Désignation	Unité	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	mortier et pilon moyen	U		
02	mortier et pilon petite	U		
03	Réfrigérant à reflux type Allihn	U		
04	Ballon à fond rond monocol 250 ml.24/29	U		
05	Ballon à fond rond monocol 500 ml. 24/29	U		
06	Baguettes en verre. (30cm)	U		
07	Flacon Sirop en verre transparent	U		
08	Flacon Sirop en verre opaque	U		
09	Tubes à essai en verre	U		
10	Bécher en verre borosilicaté 150 ml	U		
11	Becher en verre borosilicaté 25ml	U		
12	Becher en verre borosilicaté 50ml	U		
13	Bechers en verre borosilicaté 100ml	U		
14	Bechers en verre borosilicaté 250ml	U		
15	Entonnoirs normalisés en verre 60mm	U		
16	Entonnoirs normalisés en verre 75mm	U		
17	Eprouvette 10ml	U		
18	Eprouvette 5 ml	U		
19	Erlen meyer 100ml	U		
20	Erlen meyer 50ml	U		
21	Fiole 2000 ml teintés	U		
22	Fiole 2000 ml	U		
23	Flacons Compte-goutte teintés 10mL	U		
24	Flacons Compte-goutte 10 ml	U		
25	Spatules "micro-pelles"	U		
26	tubes a essai en verre borosilicaté 3.3	U		
27	tubes à essai en verre borosilicaté 3.3 avec capuchon à visser	U		
28	barreaux magnétiques (différentes tailles) 30	U		
29	Portoir circulaire pour pipettes	U		
30	Portoir carrousel pour micropipettes	U		
31	dessiccateur en verre	U		
32	mortier en agate	U		
33	Tige de retrait de barreaux Recouverte de polypropylène	U		

34	Pissette 100 ml	U		
35	Cuve à chromatographie 50 x 100 mm (petite taille)	U		
36	Colonnes chromatographiques 40 cm (14x23)	U		



Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

-Lot N°08: OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA MEDECINE.

N°	Désignation	Unité	P.U. (HT)	P.U. en Lettres
01	Microappléceure de sérum	U		
02	Micro puis multicanaux	U		
03	Boites pétrie en plastique	U		
04	Pots de cartehats	U		
05	Gélule	U		
06	Gélulier	U		
07	Support pipette graduée	U		
08	Support micropipette	U		
09	Boite Porte embout bleu	U		
10	Boite Porte embout jaunes	U		
11	Boite Porte embout blanc	U		
12	portoir pour tube eppendorf	U		
13	Aspirateur manuel pour pipette (Pipette pump)	U		
14	aspirateur de Pipette Grand Volume (0.1-100 ML)	U		
15	SDS électrophorèse Kit	U		
16	Kit de groupage (anti corps anti A ; B ; AB ; D) Longue date d'expiration	U		
17	Lames porte-objet	U		
18	Lamelles couvre-objet	U		
19	Pipettes Pasteur	U		
20	Papier pH	rouleaux		
21	Gants nitrile	U		
22	Papier aluminium	rouleau		
23	Flacons ambrés 100 mL	U		
24	Flacons ambrés 500 mL	U		
25	Filtres seringue 0.45 µm	U		
26	Plaques CCM cellulose	plaques		
27	Papier Whatman n°1	boite		
28	Aiguilles lancéolées	Boîte		
29	Pincés fines	U		
30	Pipettes Pasteur	Sachet de		
31	gants de protection chimique en néoprène	boite		



32	Gélules vides classiques de taille 0	sachet		
33	Gélules vides classiques de taille 1	sachet		
34	Gélules vides classiques de taille 2	sachet		
35	Gélules vides classiques de taille 3	sachet		
36	Torchon	100		
37	Brosse fine	5		
38	papier joseph	rame		
39	Gélule n°0	U		
40	Gélule n°1	U		
41	Gélule n°2	U		
42	papier essuie-tout	U		
43	Papier filtre	disques		
44	pots stériles de 50 ml pour conditionnement	U		
45	pots de 50 ml pour conditionnement	U		
46	Tubes en aluminium étuis pommade vides	U		
47	goupillions en plastique pour bechers	U		
48	goupillions en plastique pour tubes étroits	U		
49	goupillions en plastique pour ballons et flacons	U		
50	goupillions pour pipettes en plastique	U		
51	goupillions pour burettes en plastique	U		
52	Masque partiel avec filtre gaz et vapeurs organiques	U		
53	entonnoir buchner (Diametre 120 - 135)	U		
54	Erlen meyer à vide (250)	U		
55	trombe a eau	U		
56	Bouchon de caoutchouc Buchner (grand taille)	U		
57	Bibrons pour cage à souris	U		

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

▪ Document à insérer dans le dossier de l'offre financière

IX. DETAILS QUANTITATIF ET ESTIMATIVES (D.Q.E)



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	EXPERIENCE: CONSTANTE DE PLANCK Longueurs d'onde : 472 nm, 505 nm, 525 nm, 588 nm, 611nm Dimensionnements : 280x150x130 mm ³	U	01		
02	DETERMINATION DE LA VITESSE DE LA LUMIERE Appareil de mesure de la vitesse de la lumière 1 Oscilloscope analogique 2x150 MHz 1 Banc optique U, 600 mm 2 Cavalier optique U, 75 mm 1 Socle pour statif, trépied, 150 mm 1 Tige statif, 1500 mm U15005 1 Noix universelle U13255 1 Décamètre à ruban de poche, 2 m	U	01		
				Montant total Hors Taxes	
				Montant de la TVA 19%	
				Montant Total Toutes Taxes Comprises	

Arrêté le présent devis en **TTC** à la somme de (**EN lettres**) :

.....

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

▪ Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
 DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	<p>1- Les systèmes optiques : Réflexion et réfraction</p> <ul style="list-style-type: none"> • 02 Projecteur à rayons • 02 Support pour projecteur • 02 Barre de serrage, 13 pouces • 01 Barre de serrage, 15 pouces • 01 Lentille plan-convexe • 01 Lentille plan-concave • 01 Bloc rectangulaire • 01 Lentille semi-circulaire • 01 Prisme, angle droit • 02 Miroir plan • 01 Miroir incurvé, double • 01 Lampe de projecteur, de rechange (1) • 01 Armoire de rangement rembourrée " 01 Transformateur CA (version 110 V uniquement) Ou : Alimentation équivalente fournissant jusqu'à 100 watts à 12 VAC 	U	01		
02	<p>2- SPECTROGONIOMETRE : Etude du prisme : déviation, dispersion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le spectromètre est fourni avec un support de prisme et de réseau et une table à prisme réglable. Le collimateur et le télescope sont équipés d'objectifs Achromatiques de 178 mm de focale et d'ouverture de 32 mm. Le télescope est équipé d'un oculaire Ramsden 15x et d'un collimateur de réticule en croix avec une fente réglable. La table du spectromètre, de diamètre 85 mm, est marquée de lignes pour faciliter le positionnement du prisme par rapport à la vis de nivellement et dispose d'unités de serrage interchangeables pour prisme et réseaux de diffraction (Graduation angulaire : 0° à 360° pas de 0,5° et Précision de lecture du vernier : 1 minute d'angle Masse : 7,9 kg) • Boîtier de lampe spectrale : Boîtier de lampe spectrale Lampes spectrales 	U	01		



	<ul style="list-style-type: none"> • Prismes en verre de silex (60°), de réseau optique de transformateur de ballas 			
03	<p>Focométrie (détermination de la focale d'une lentille)."</p> <ul style="list-style-type: none"> •01 Banc triangulaires de 2m •06 Cavaliers standards •01 Ecran métallique gradue •01 Source haute luminosité halogéné 12V75W avec condenseur, dépoli et alimentation •05 Supports en aluminium pour grandes lentilles dia.80mm •01 Support en acier magnétique pour lentilles dia.40mm •01 Jeu de 4 lentilles au diamètre 80mm •01 Miroir plan dia.40mm •01 Miroir sphérique dia.80mm •01 Jeu de 3 filtres colores au diamètre 40mm •01 Diaphragme a iris •01 Condenseur double démontable en lentilles plan-convexe •01 Lentilles asphérique en monture •01 Lentille achromatique en monture •01 Système épais de 2 lentilles •01 Objet mires calibrées 4 en 1 <p>•04 Bagues magnétiques pour lentilles dia.40mm</p>	U	01	
04	<p>Polarisation de la lumière (rectiligne, circulaire, elliptique).</p> <ul style="list-style-type: none"> •01 Analyseur de polarisation Système optique de base Support d'ouverture Laser à diode •01 Capteur de lumière •01 Capteur de mouvement rotatif •01 Manuel d'expérimentation sur la polarisation de la lumière •01 Fichier Data pour l'expérience de polarisation de la lumière <p>Interface d'acquisition de données compatible Connexion : série (également compatible USB avec le convertisseur USB/série)</p> <p>Enregistrement de données : collectez jusqu'à 17 000 points de données analogiques (force, tension, etc.) ou 7 000 points de données de capteur de mouvement</p>	U	01	



05	<p>Spectrophotométrie (transmission de différents filtres optiques).</p> <ul style="list-style-type: none"> •01 Module d'absorption avec porte-cuvette et porte-diapos pour cuvettes à usage unique, ainsi que filtres couleur •01 CD du logiciel •01 Guide d'onde, 1 m •01 Câble raccord PC (USB) •01 Câble DIN pour le raccord du module d'absorption •01 Câble secteur •100 Cuvettes à usage unique •01 Manuel d'utilisation <p>"Principales caractéristiques : Logiciel complet compatible Windows Câbles et accessoires fournis Port USB Module d'absorption" "Plage spectrale : 370 – 830 nm Résolution moyenne : 1 nm* Transmission : de 0 à 100%, résolution 0,1% Absorption : de 0 à 2A (0 à 100%) Disposition optique : Czerny Turner Déecteur CCD : 2 048 pixels Lampe halogène au quartz : 2 V / 20 W Connexion électrique : par guide d'onde Tension secteur : 115 V / 230 V, 50/60 Hz Dimensions : 315x175x322 mm Masse : 6,6 kg</p>	U	01		
06	<p>Interférométrie (détermination de la longueur d'onde, de l'indice d'une lame à face parallèle, de la vitesse).</p> <ul style="list-style-type: none"> •L'interféromètre de base comprend tout le nécessaire pour effectuer l'interférométrie de base de Michelson et Fabry-Pérot. •Source de lumière Laser 	U	01		
07	<p>Diffraction sur des fentes doubles et multiples</p> <ul style="list-style-type: none"> •01 Banc prismatique de 2m •03 Cavaliers prismatiques standard •01 Diode laser rouge 650nm 1mW •01 Ecran blanc métallique 20x20cm •01 Monture acier magnétique pour bagues magnétiques •02 Bagues magnétiques de protection pour jetons de diffraction •01 Jeton dia.40mm chrome 7 fentes et 7 fils de diffraction 	U	01		



•01 Jeton dia.40mm chrome fentes multiples et réseaux •01 Notice expériences et d'étude du capteur CCD			
Montant total Hors Taxes			
Montant de la TVA 19%			
Montant Total Toutes Taxes Comprises			

Arrêté le présent devis en TTC à la somme de (EN lettres) :

.....

Fait à _____ le _____
LE SOUMISSIONNAIRE
 (Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
 DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF



ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET
 DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	Réfrigérants à boule Réfrigérants d'Allihn avec filetage GL : • en verre borosilicaté 3.3 DURAN® • pour condenser les vfgapeurs • raccordement à l'eau par 2 connecteurs en plastique, filetage GL14 et raccords olives • rodages mâle et femelle • conformes à la norme DIN 12581, Rodage :(mâle : 14/23) et (femelle : 14/23), longueur : 160mm, boules : 6boules, surface de refroidissement : 100cm ² .	U	4		
02	Réfrigérants droit Réfrigérants de Liebig avec filetage GL : • en verre borosilicaté 3.3 DURAN® • raccordement à l'eau par 2 connecteurs en plastique, filetage GL14 et raccords olives • conformes à la norme DIN 12576• Rodage :(mâle et femelle : 14/23), longueur : 160mm, surface de refroidissement : 60cm ² .	U	3		
03	Ponts de distillation Pont de distillation avec réfrigérant : PYREX®, en verre borosilicaté 3.3, • rodages Quickfit® • comprend un réfrigérant de Liebig, une tête de distillation et une allonge coudée • connecteurs à vis amovible en plastique pour une fixation simple et en toute sécurité de tuyaux. Rodage :(mâle : 19/26) et (femelle : 14/23), longueur effective : 155mm	U	4		
04	Thermomètre normale Thermomètre à immersion 305 mm, -20°C à +150°C •tige émaillée jaune en verre sodocalcique •sans mercure, liquide rouge	U	4		



05	<p>Thermomètres rodée Thermomètres à distillation +250°C rodés : • en verre dépoli • rodage mâle 14/23 • extrémité haute ronde • remplissage : benzoate d'isoamyle • échelle graduée noire, long :55cm, échelle :1°C</p>	U	4		
06	<p>Ampoules d'addition ou de coulée Ampoules de coulée graduée 100 ml, 14/23, robinet en PTFE – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •tube latéral d'équilibrage de pression •robinet en PTFE en ligne ou déporté •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :100 ml, joint/ bouchon :ampoules(14/23 - 19/26) , grad : (robinet en PTFE : 2 ml)</p>	U	2		
07	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(100ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U	3		
08	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(250ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U	3		
09	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(1000 ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U	3		
10	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(100ml, 250ml et 1000 ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U	3		



11	<p>Ampoules à décanter Ampoule à décanter forme poire avec robinet en PTFE, 1000 ml – LMR •en verre borosilicaté 3.3 •col rodé avec bouchon en plastique. Capacité :(100ml, 250ml et 1000 ml), rodage :(19/26 ,29/32 et 29/32),Ø robinet :(2,5mm,4mm et 4mm).</p>	U	3		
12	<p>Fioles à vide Fioles à vide en verre borosilicaté 3.3 PYREX®. •parois épaisses garantissant une meilleure résistance mécanique• base « à crampons » pour minimiser l'abrasion superficielle •olive en verre pour tube de raccordement souple de diamètre interne 9 mm .capacité :(250ml), dim. (Ø x h) : (85 x 155 mm,) , Øcol : (35 mm).</p>	U	3		
13	<p>Fioles à vide Fioles à vide en verre borosilicaté 3.3 PYREX®. •parois épaisses garantissant une meilleure résistance mécanique• base « à crampons » pour minimiser l'abrasion superficielle •olive en verre pour tube de raccordement souple de diamètre interne 9 mm .capacité :(500ml), dim. (Ø x h) : (105 x 185 mm) , Øcol : (35mm).</p>	U	3		
14	<p>Fioles à vide Fioles à vide en verre borosilicaté 3.3 PYREX®. □parois épaisses garantissant une meilleure résistance mécanique□ base « à crampons » pour minimiser l'abrasion superficielle □olive en verre pour tube de raccordement souple de diamètre interne 9 mm .capacité :(1000ml), dim. (Ø x h) : (135 x 230 mm) , Øcol : (45mm).</p>	U	3		
15	<p>Entonnoirs filtrants de Büchner en porcelaine • conformes à la norme DIN 12905. capacité : 70 ml-, Ø x h : Ø 62 x h94 mm, longueur : 64 mm. tige pour papier filtre : Ø 55 mm.</p>	U	4		
16	<p>Entonnoirs filtrants de Büchner en porcelaine • conformes à la norme DIN 12905.</p>	U	4		



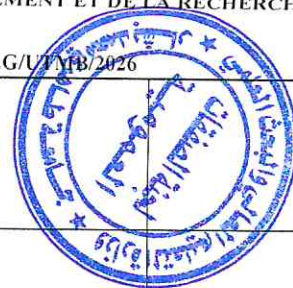
	capacité :120 ml, Ø x h : Ø 77 x h99 mm, longueur :64 mm, tige pour papier filtre :Ø 70 mm .			
17	Agitateurs magnétiques chauffants individuelle -affichage digital de la vitesse et de la température, interface RS232 capacité 20 litres, température jusqu'à +340°C, exactitude ±1°C / ±0,2°C avec Pt1000 puissance de chauffe 400 W, plaque porcelaine blanche ou inox, dimensions surface Ø 135 mm, vitesse réglable 0 à 1 500 tr/min, protection IP42, dimensions / poids 160 x 280 x h85 mm / 2,8 kg, alimentation 230 V, 50 Hz	U	3	
18	Appareil Clevenger	U	2	
19	Plaques CCM Plaque CCM en aluminium, recouverte de gel de silice 60 avec indicateur fluorescent F254/ boîte de 25.Dim°: 200 x 200 mm.	U	4	
20	Micropipettes fixes 1000µl	U	4	
21	Micropipettes variables 1000µl	U	3	
22	Micropipettes variables 10-100 µl	U	3	
23	Micropipettes variables 20 -200µl	U	3	
24	Embouts pour micropipette (boîte de 100pièces) Embouts jaunes : Volumes moyens 2 -200µl	U	2	
25	Embouts pour micropipette (boîte de 100pièces) Embouts bleus : Volumes élevés 100-1000µl	U	2	
26	Entonnoirs en verre Entonnoirs tige courte en Verre borosilicaté 3.3 Ø sup. x h : 45x 80mm, tige x h : 6x45mm.	U	4	
27	Entonnoirs en verre Entonnoirs tige courte en Verre borosilicaté 3.3 Ø sup. x h : 70x125mm, tige x h : 8x70mm.	U	4	
28	Entonnoirs en verre Entonnoirs tige courte en Verre borosilicaté 3.3	U	4	



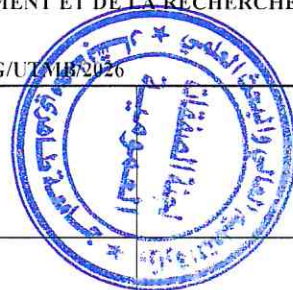
	Ø sup. x h :80x140mm, tige x h : 10x80mm.				
29	bain thermostats -Bains thermostats +20 à +100°C cuve inox ouverte capacité : 5 litres, température : +20 à +100°C ± 0,03°C, débit de circulation 6 litres / min, pression de circulation 0,1 bar, puissance de chauffe :2000 W, ouverture du bain 150 x 150 mm, poids 7,3 kg	U	2		
30	bain thermostats -Bain thermostaté 20 à 100 °C, 9 litres.	U	2		
31	La lampe UV (Chambre UV à 2 longueurs d'onde (245 & 366 nm) - Camag®)	U	2		
32	Pompe à vide Chemker 300, 18l/min jusqu'à 99 mbar résistant aux produits chimiques	U	2		
33	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté 5 ml LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U	3		
34	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté 10ml - LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U	3		
35	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté : 25ml- LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U	3		
36	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté : 100ml - LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U	3		
37	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté : 50ml- LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U	3		



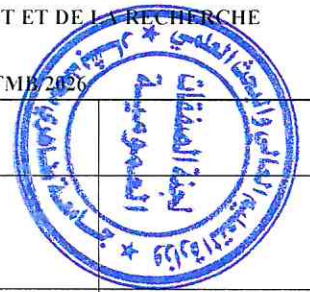
38	Éprouvette graduée Éprouvette graduée classe A en verre borosilicaté : 250ml - LMR ,graduations imprimées bleues, avec bec verseur, pied hexagonal robuste et stable.	U	3		
39	Cuves pour spectrophotomètres Cuves en verre UV/VIS	U	2		
40	Cuves pour spectrophotomètres Cuves en quartz UV/VIS	U	2		
41	Burettes La Burette Pyrex en verre classe AS avec une clé d'obturateur en PTFE de 100 ml avec une précision au 1/5.	U	6		
42	Calorimètre Pour la détermination des capacités calorifiques de liquides et corps solides. •Capacité 500 ml. •Récipient en aluminium avec isolation thermique. •Couvercle avec agitateur mécanique. •Résistance immergée 2,4 W avec douilles 4 mm. •Diamètre : 134 mm. •Hauteur : 160 mm.	U	6		
43	Papier pH 0-14.	U	4 Boites		
44	Chauffe -ballon Chauffe-ballon multi-volumes pour ballons à fond rond de 250 ml à 1000 ml, température réglable jusqu'à +450°C ,boîtier en aluminium thermolaqué conçu pour rester froid au toucher ,écran mis à la terre et fusibles doubles pour une sécurité renforcée ,voyants lumineux pour l'alimentation et le fonctionnement du chauffage ,pieds antidérapants et fixation pour statif ,alim. 230V.	U	3		
45	fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 10ml, N/S 10/19	U	7		
46	fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 25ml, N/S 10/19	U	7		
47	fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme	U	7		



	USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 50ml, N/S 10/19			
48	 fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 100ml, N/S 10/19	U	7	
49	 fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 250ml, N/S 10/19	U	7	
50	 fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 500ml, N/S 10/19	U	7	
51	 fioles jaugée. Fiole jaugée Classe A Conforme USP Avec bouchon en plastique, en verre borosilicaté 3.3, 1000ml, N/S 10/19	U	7	
52	Centrifugeuse De Laboratoire VACSAX Centrifugeuse électrique 4000 TR/Min (1760 × G), Séparation Médicale De La Centrifugeuse De Laboratoire à Plasma, Tube à Centrifuger 6 × 20 ML, Minuterie 0-60 Min	U	2	
53	Papier filtre Papier-filtre qualitatifs Whatman® disques à plat, vitesse renforcée	U	7	
54	Cristallisoir Cristallisoir en verre avec bec verseur capacité : 500 ml dim. (Øxh) : Ø 115 x h65 mm	U	3	
55	Cristallisoir Cristallisoir en verre avec bec verseur capacité : 900ml dim. (Øxh) : Ø 140 x h75 mm	U	3	
56	Cristallisoir Cristallisoir en verre avec bec verseur capacité : 2000ml dim. (Øxh) : Ø 190 x h90 mm	U	3	
57	Ballon bicol Ballon bicol en verre borosilicaté,	U	5	



	fond rond, col rodé principal 24/29 et col latérale oblique 19/23 – QUICKFIT capacité : 250ml			
58	Ballon bicol Ballon bicol en verre borosilicaté, fond rond, col rodé principal 24/29 et col latérale oblique 19/23 – QUICKFIT capacité : 100ml	U	3	
59	Ballon col rodé Ballons col rodé / fond rond en verre borosilicaté 3.3 rodage 24/29 capacité : 50ml	U	5	
60	Ballon col rodé Ballons col rodé / fond rond en verre borosilicaté 3.3 rodage 24/29 capacité : 100ml	U	5	
61	Ballon col rodé Ballons col rodé / fond rond en verre borosilicaté 3.3 rodage 24/29 capacité : 250ml	U	6	
62	Ballon col rodé Ballons col rodé / fond rond en verre borosilicaté 3.3 rodage 24/29 capacité : 1000ml	U	6	
63	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 25ml	U	5	
64	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité :50 ml	U	5	
65	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 100ml	U	5	
66	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 250ml	U	5	
67	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 500ml	U	5	
68	Béchers Béchers forme basse en verre borosilicaté 3.3 avec bec verseur capacité : 1000ml	U	5	
69	Erlenmeyers Erlenmeyers en verre borosilicaté	U	4	



	250 ml, col rodé			
70	Erlenmeyers Erlenmeyers en verre borosilicaté 500ml, col rodé	U	4	
71	Erlenmeyers Erlenmeyers col large en verre borosilicaté 250ml	U	4	
72	Erlenmeyers Erlenmeyers col large en verre borosilicaté 500ml	U	4	
73	Erlenmeyers Erlenmeyers col large en verre borosilicaté 1000ml	U	4	
		Montant total Hors Taxes		
		Montant de la TVA 19%		
		Montant Total Toutes Taxes Comprises		

Arrêté le présent devis en **TTC** à la somme de (**EN lettres**) :

.....

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR



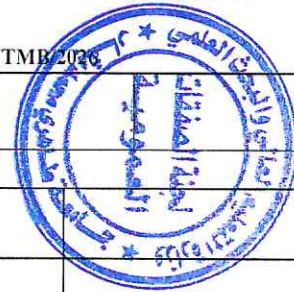
DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET
 DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES
 SCIENCES EXACTES.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	Évaporateur rotatif de laboratoire Équipement destiné à la distillation douce et rapide des solvants sous pression réduite. Compatible avec des ballons d'évaporation de 50 mL à 4 000 mL. Système d'étanchéité performant assurant une bonne étanchéité au vide. Mécanisme de montée et descente mécanique du ballon. Vitesse de rotation réglable et régulée automatiquement. Bain chauffant isolé thermiquement, fonctionnant dans une plage de 20 à 180 °C, compatible avec eau ou huile thermique. Indication de la température par potentiomètre gradué. Appareil livré avec un ballon d'évaporation de 1 L et un ballon de réception de 1 L, ainsi qu'un ensemble de verrerie standard.	U	1		
02	Spectrophotomètre UV-Visible Appareil destiné aux analyses quantitatives et qualitatives par spectroscopie UV-Visible et au contrôle qualité. Fonctionnement en double faisceau avec correction automatique de ligne de base. Plage spectrale : 190 à 1 100 nm. Bande passante spectrale : 1 nm en mode balayage. Plage photométrique : Abs -0,5 à +3,0. Haute précision photométrique et excellente répétabilité. Équipé d'un écran d'affichage intégré et de touches de commande. Compatible avec ordinateur pour le traitement des données. Dimensions et masse adaptées à une utilisation en laboratoire pédagogique.	U	1		
03	Polarimètre automatique digital Instrument destiné à la mesure de la rotation optique des substances optiquement actives. Détection photoélectrique avec lecture automatique digitale. Source lumineuse LED, longueur d'onde 589,3 nm. Plage de mesure : ± 45°. Lisibilité : ± 0,001°. Précision : ± 0,01°. Transmittance minimale de l'échantillon : 10 %. Livré avec tubes polarimétriques de 100 mm et	U	1		

200 mm. Alimentation électrique : 220 V / 50 Hz.			
--	--	--	--



Montant total Hors Taxes	
Montant de la TVA 19%	
Montant Total Toutes Taxes Comprises	

Arrêté le présent devis en **TTC** à la somme de (**EN lettres**) :

.....

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
 DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF



ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET
 DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES II AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE.

N°	Désignation	U	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
1	Ampoule à décanter 1000 ml	U	05		
2	Ampoule à décanter 250 ml	U	05		
3	Ampoule à décanter squibb robinet PTFE 500 ml	U	05		
4	Ballon mono 2000 ml 29/32	U	06		
5	Ballon mono 1000 ml 29/33	U	10		
6	Becher 1000 ml	U	10		
7	Becher 25 ml	U	40		
8	becher 50 ml	U	20		
9	Burette robinet droit avec clé en verre 10 ml	U	10		
10	Burette robinet droit avec clé en verre 25 ml	U	10		
11	Burette robinet droit avec clé en verre 50 ml	U	10		
12	Colonne de chromatographie 40cm avec robinet 29/ 32	U	04		
13	Colonne de chromatographie 60cm avec robinet 29/ 32	U	04		
14	Coude en verre MF 29/32 45°	U	10		
15	Cuve en quartz optique macro 3,5 ml pour spectre UV paire	U	02		
16	Cuve en quartz optique semi micro 1,40 pour spectre UV paire	U	02		
17	Cuve en verre optique semi macro 3,5 ml pour spectre UV paire	U	02		
18	Cuve en verre optique semi micro 1,40 pour spectre UV paire	U	02		
19	Eprouvette graduée en verre 10 ml	U	20		
20	Eprouvette graduée en verre 100 ml	U	10		
21	Eprouvette graduée en verre 25 ml	U	03		
22	Eprouvette graduée en verre 50 ml	U	20		
23	Erlen mayer 1000 ml	U	10		
24	Erlen mayer 250 ml	U	10		
25	Erlen mayer 500 ml	U	08		
26	Fiole à vide 1000 ml	U	20		
27	Fiole jaugée 100 ml	U	40		
28	Fiole jaugée 25 ml	U	60		
29	Fiole jaugée 50 ml	U	60		
30	Fiole jaugée 500 ml	U	10		



31	Gants nitrile fi taille L 100 pièces	U	08		
32	Gants latex fi taille L 100 pièces	U	08		
33	Goupillon brosse =12x80 mm	U	12		
34	Goupillon 235 mm brosse =25x100 mm	U	06		
35	Goupillon 295 mm brosse =25x110 mm	U	06		
36	Masque FFP2 pièces	U	100		
37	Micropipette a volume variable 20 à 200 µl	U	04		
38	Micropipette variable 100 à 1000 µl	U	04		
39	Mortier avec pilon 150 mm	U	12		
40	Mortier avec pilon 90 mm	U	10		
41	Pince 3 doigts avec noix de serrage	U	08		
42	Pissette 500 ml	U	20		
43	Portoir pour tube a essais en inox	U	06		
44	Réfrigérant liebigh 250 mm 29/32 bars en verre	U	06		
45	Thermomètre PM (-10) (+150) °C	U	10		
46	Tube à essais avec bouchon a vis en aluminium	U	200		
47	Tube à essais PM avec bouchon (250pcs)	U	04		
48	Tube capillaire PM (bte 200U)	U	04		
49	Appareil de Dean starck	U	04		
50	Embouts pour micropipettes 10µl sac (1000)	U	01		
51	Embouts pour micropipettes 02 µl sac (1000)	U	01		
52	Flacon avec bouchon en verre 250 ml	U	20		
53	Poire	U	20		
54	Réfrigérant allihn 250 mm 29/32 bars en verre	U	06		
55	Réfrigérant liebigh 250 mm 29/32 bars en verre	U	06		
56	Thermomètre PM (-10) (+150) °C	U	10		



57	Tube capillaire bts 200	U	04	
58	Tube pour centrifugeuse en verre (250pcs)	U	04	

Montant total Hors Taxes	
Montant de la TVA 19%	
Montant Total Toutes Taxes Comprises	

Arrêté le présent devis en **TTC** à la somme de (**EN lettres**) :

.....

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR
 DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF



ACQUISITION OUTILS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

-Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	Ampoule à décantée 100ml	U	02		
02	Ballon mono (col rodé 29/32) 500 ml	U	02		
03	Ballon mono (col rodé 29/32) 1L	U	02		
04	Ballon bicol (col rodé 29/32) 1L	U	02		
05	Becher 250 ml	U	04		
06	Becher 1L	U	01		
07	Ampoule à décantée 500 ml	U	10		
08	Cristalliseur verre brosilicaté 1 L Ø x H mm = 140 x 75mm	U	01		
09	Cristalliseur verre brosilicaté 100 ml, Ø x H mm = 115 x 65mm	U	01		
10	Ecouvillons stériles /100unités	Boite	25		
11	Embouts pour micropipettes (200µl) (jaune) sachets de 500pcs	Sachet	30		
12	Embouts pour micropipettes (1000 µl) (Bleu) sachets de 500pcs	Sachet	20		
13	Embouts pour micropipettes (10µl) (blanc) sachets de 1000pcs	Sachet	20		
14	Eprouvette graduée 100ml	U	05		
15	Eprouvette graduée 10ml	U	05		
16	Eprouvette graduée 250ml	U	05		



17	Fiole jaugée en verre <ul style="list-style-type: none"> • Classe A avec bouchon rodé PE • Volume 100 ml • H mm= 200mm • Rodage 14/23 	U	10		
18	Pipette pasteur cotonnée et pointe scellé (boite de 250 pcs)	Boite	50		
19	Papier Wattman Grand modèle (boite de 100 pcs)	Boite	02		
20	Papier filtre Ø = 110 mm boite de 100psc	Boite	08		
21	Papier filtre Ø =150mm boite de 100psc	Boite	08		
22	Poire de sécurité 3 bille pour pipette <ul style="list-style-type: none"> • Diamètre externe 6 à 10 mm 	U	03		
23	Tube conique stérile gradué 15 ml (polypropylène PP haute transparence)	Sachet	15		
24	Tube conique stérile gradué 50 ml (polypropylène PP haute transparence) 50psc/sachet	Sachet	15		
25	Micropipette 100-1000µl	U	02		
26	Microtubes Eppendorf de 02 ml (sachet de 100 Tubes)	Sachet	20		
27	FILTRE A MEMBRANE STERILE MCE, 47MM, TAILLE DE PORE 0,45 µM, ALIMENTATION DE LABORATOIRE, (PAQUET DE 100 PAR KS-TEK)	paquet	05		
28	FILTRE A MEMBRANE STERILE MCE, 47MM, TAILLE DE PORE 0,22 µM, ALIMENTATION DE LABORATOIRE, (PAQUET DE 100 PAR KS-TEK)	paquet	01		
29	FILTRES-SERINGUE STERILES 0.45 µM, DE	sachet	2		



	DIAMETRE 30 MM				
30	FILTRES-SERINGUE STERILES 0.22 μ M, DE DIAMETRE 30 MM	sachet	1		
31	FILTRES-SERINGUE STERILES 0.45 μ M, DE DIAMETRE 15 MM	sachet	2		
32	FILTRES-SERINGUE STERILES 0.22 μ M, DE DIAMETRE 15 MM	sachet	1		
33	<u>MICROPLAQUE 96 PUIITS</u> <u>STERILE AVEC COUVERCLE</u> <u>STERILE</u>	U	100		
34	Réfrigérant A serpentin verre Rodage mâle et femelle CN : RN 29/32 Longueur (mm) : L250mm GL14	U	02		
35	Entonnoir en verre MM	U	03		
36	Entonnoir en verre GM	U	03		
37	Trousse de dissection	U	02		
38	Seringue Insuline		20		
39	Seringue 10 CC sterile	U	200		
40	Cuves CCM	U	03		
41	Lames microtome (80-08 mm) 02 boite de 50 lames	U (50 lames)	01		
42	Lamelle couvre objet (24/50 mm)	boite	10		
43	Cassette d'inclusion boites de 250 pièces	(boites de 250)	04		
44	Capsule à évaporation Matériau Verre borosilicaté Dimensions \varnothing : 60 mm Hauteur : 35 mm Volume 60 ml	U	06		
45	Capsule Pour cristalliser par évaporation Avec bec Matériau verre borosilicaté Diamètre 70mm Hauteur 40mm	U	06		

	volume 100mL			
46	Cartouche d'extraction en cellulose de coton PM 33*80 mm	Boite (25 pièces)	08	
47	Disque oxydase	50 disques	05	
48	Bandes De Papier Indicateur De PH en boîte, Gamme 1-14	U	05	
49	Statif	U	05	
50	Pince de statif et noix	U	10	
51	Tube à essai en verre	U	2000	
52	Flacon en verre blanc de 250 ml (comme flacon de sirop)	U	500	
53	Portoir Métallique GM pour tube à essai	U	40	
54	Portoir Métallique PM pour tube à essai	U	100	
55	Verre de montre MM	U	60	
56	Bec Benzène	U	30	



Montant total Hors Taxes	
Montant de la TVA 19%	
Montant Total Toutes Taxes Comprises	

Arrêté le présent devis en **TTC** à la somme de (**EN lettres**) :

.....

Fait à _____, le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

-Lot N°07: ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA MEDECINE.

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	mortier et pilon moyen	U	10		
02	mortier et pilon petite	U	10		
03	Réfrigérant à reflux type Allihn	U	03		
04	Ballon à fond rond monocol 250 ml.24/29	U	05		
05	Ballon à fond rond monocol 500 ml. 24/29	U	05		
06	Baguettes en verre. (30cm)	U	50		
07	Flacon Sirop en verre transparent	U	50		
08	Flacon Sirop en verre opaque	U	50		
09	Tubes à essai en verre	U	200		
10	Bécher en verre borosilicaté 150 ml	U	10		
11	Becher en verre borosilicaté 25ml	U	10		
12	Becher en verre borosilicaté 50ml	U	10		
13	Bechers en verre borosilicaté 100ml	U	20		
14	Bechers en verre borosilicaté 250ml	U	4		
15	Entonnoirs normalisés en verre 60mm	U	15		
16	Entonnoirs normalisés en verre 75mm	U	15		
17	Eprouvette 10ml	U	8		
18	Eprouvette 5 ml	U	8		
19	Erlen meyer 100ml	U	10		
20	Erlen meyer 50ml	U	10		
21	Fiole 2000 ml teintés	U	2		
22	Fiole 2000 ml	U	2		
23	Flacons Compte-goutte teintés 10mL	U	20		
24	Flacons Compte-goutte 10 ml	U	10		
25	Spatules "micro-pelles"	U	10		
26	tubes a essai en verre borosilicaté 3.3	U	50		
27	tubes à essai en verre borosilicaté 3.3 avec capuchon à visser	U	50		
28	barreaux magnétiques (différentes tailles) 30	U	30		
29	Portoir circulaire pour pipettes	U	4		
30	Portoir carrousel pour micropipettes	U	2		
31	dessiccateur en verre	U	1		
32	mortier en agate	U	1		
33	Tige de retrait de barreaux Recouverte de polypropylène	U	5		



34	Pissette 100 ml	U	10	
35	Cuve à chromatographie 50 x 100 mm (petite taille)	U	10	
36	Colonnes chromatographiques 40 cm (14x23)	U	10	
Montant total Hors Taxes				
Montant de la TVA 19%				
Montant Total Toutes Taxes Comprises				

Arrêté le présent devis en **TTC** à la somme de (**EN lettres**) :

.....

Fait à _____ le _____
LE SOUMISSIONNAIRE
 (Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

DETAILS QUANTITATIF & ESTIMATIF

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE -UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR-

-Lot N°08: OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA MEDECINE.



N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT (DA)
01	Microapplécatrice de sérum	U	03		
02	Micro puis multicanaux	U	03		
03	Boîtes pétrie en plastique	U	500 x 4		
04	Pots de cartchats	U	25		
05	Gélule	U	2000		
06	Gélulier	U	6		
07	Support pipette graduée	U	2		
08	Support micropipette	U	2		
09	Boîte Porte embout bleu	U	6		
10	Boîte Porte embout jaunes	U	6		
11	Boîte Porte embout blanc	U	6		
12	portoir pour tube eppendorf	U	6		
13	Aspirateur manuel pour pipette (Pipette pump)	U	50		
14	aspirateur de Pipette Grand Volume (0,1-100 ML)	U	2		
15	SDS électrophorèse Kit	U	1		
16	Kit de groupage (anti corps anti A ; B ; AB ; D) Longue date d'expiration	U	1		
17	Lames porte-objet	U	250		
18	Lamelles couvre-objet	U	150		
19	Pipettes Pasteur	U	200		
20	Papier pH	rouleaux	2 rouleaux		
21	Gants nitrile	U	100		
22	Papier aluminium	rouleau	1 rouleau		
23	Flacons ambrés 100 mL	U	60		
24	Flacons ambrés 500 mL	U	30		
25	Filtres seringue 0,45 µm	U	100		
26	Plaques CCM cellulose	plaques	25 plaques		
27	Papier Whatman n°1	boîte	1 boîte		
28	Aiguilles lancéolées	Boîte	Boîte de 10		
29	Pincés fines	U	20		
30	Pipettes Pasteur	Sachet	Sachet de 100		



31	gants de protection chimique en néoprène	boîte	1 boîte	
32	Gélules vides classiques de taille 0	sachet	sachet de 1000	
33	Gélules vides classiques de taille 1	sachet	sachet de 1000	
34	Gélules vides classiques de taille 2	sachet	sachet de 1000	
35	Gélules vides classiques de taille 3	sachet	sachet de 1000	
36	Torchon	U	100	
37	Brosse fine	U	5	
38	papier joseph	ram	ram de 500	
39	Gélule n°0	U	1000	
40	Gélule n°1	U	1000	
41	Gélule n°2	U	1000	
42	papier essuie-tout	U	20	
43	Papier filtre	disques	200 disques	
44	pots stériles de 50 ml pour conditionnement	U	200	
45	pots de 50 ml pour conditionnement	U	300	
46	Tubes en aluminium étuis pommade vides	U	240	
47	goupillions en plastique pour bechers	U	5	
48	goupillions en plastique pour tubes étroits	U	5	
49	goupillions en plastique pour ballons et flacons	U	5	
50	goupillions pour pipettes en plastique	U	5	
51	goupillions pour burettes en plastique	U	5	
52	Masque partiel avec filtre gaz et vapeurs organiques	U	3	
53	entonnoir buchner (Diametre 120 - 135)	U	3	
54	Erlen meyer à vide (250)	U	5	
55	trombe a eau	U	3	
56	Bouchon de caoutchouc Buchner (grand taille)	U	2	
57	Bibrons pour cage à souris	U	4	

Montant total Hors Taxes	
Montant de la TVA 19%	
Montant Total Toutes Taxes Comprises	



Arrêté le présent devis en **TTC** à la somme de **(EN lettres)** :

.....

Fait à _____ le _____

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR

MEMOIRE TECHNIQUE A RENSEIGNER

Le **soumissionnaire devra fournir**, tous les renseignements nécessaires permettant de juger la qualité de l'ensemble des équipements qu'il aura proposé au niveau de son offre. Il devra alors renseigner le présent canevas, pour tous les équipements objet de l'offre.

Intitulée :

Les principaux critères pris en considération lors de l'analyse du présent mémoire technique des se résument comme suit :

1. Garantie des équipements proposés :	
2. Délai de livraison des équipements	
3. Services après-vente	
4. Moyens humains qualifiés (Au moins ayant diplôme de technicien) mis en œuvre pour la fourniture :	Personnel qualifiée : nombre = Personnel qualifiée : nombre de diplôme = Personnel qualifiée : Nombre de mise à jour CNAS (en cours de validité) =
5. Diverses autres informations :	

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITE TAHRI MOHAMED- BECHAR



**PLANNING DES LIVRAISONS
A renseigner**

■ Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°...../ UTMB/2026.

Opération: *Objet* : ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER
 D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
 AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Le délai global de livraison (*) est de _ _ _ _ _ des Fournitures du :
 selon l'échéancier suivant :

Désignation des articles prestations	Echéancier de livraison
Livraison des fournitures	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> ← <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 10px;">_ _ _ _ jours</div> → </div>

(*) *Toute offre proposant un délai d'exécution inférieur à 15 jours sera rejetée.*

Fait à le

LE SOUMISSIONNAIRE

(Nom, qualité du signataire, cachet et signature)

- Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.



VII. ANNEXES

- A. DECLARATION DE PROBITE
- B. DECLARATION DE CANDIDATURE
- C. DECLARATION A SOUSCRIRE
- D. LETTRE DE SOUMISSION



Déclaration de Probité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES FINANCES



DECLARATION DE PROBITE

1) **Identification du service contractant :**

Désignation du service contractant : UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR

2) **Objet du marché :**

3) **Présentation du candidat ou soumissionnaire :**

Référence du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Dans le cadre de budget de fonctionnement 2026, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés :

- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.
- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE DE MEDECINE.

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Agissant : en son nom et pour son compte au nom et pour le compte de la société qu'il représente

▪ Dénomination de la société :

Adresse :

▪ N° de téléphone : N° de fax : Adresse électronique :

▪ Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

▪ Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

▪ Forme juridique de la société :

4) **Déclaration du candidat ou soumissionnaire :**

✓ Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics :



Non Oui

Dans la négative : (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement) :

.....
M'engage

e à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

- ✓ M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou du contrôle d'un marché public ou d'un avenant.
- ✓ Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.
- ✓ Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à,

le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Document à insérer dans le dossier de candidature.



Déclaration de Candidature



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES FINANCES

DECLARATION DE CANDIDATURE

1) Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Université Tahri Mohamed Bechar

2) Objet du marché :

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Dans le cadre de budget de fonctionnement 2026, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés :

- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.
- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE DE MEDECINE.

Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché alloti : Non Oui

Dans l'affirmative, Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

.....
.....

Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Agissant : En son nom et pour son compte Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

a) Candidat ou soumissionnaire seul :

- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax : Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
- Forme juridique de la société :
- Montant du capital social :

b) Candidat ou soumissionnaire membre d'un groupement momentané d'entreprises :

- Le groupement est : Conjoint Solidaire



- Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres) :
- Nom du groupement :
- Présentation de chaque membre du groupement :
- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax : Adresse électronique :

- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :
- Forme juridique de la société :
- Montant du capital social :
- La société est-elle mandataire du groupement ? : Non Oui
- Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du contrat qui pourraient intervenir ultérieurement, ou ;

Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché qui pourraient intervenir ultérieurement ;

- Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation du membre	Nature des prestations

3) Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- Pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- Du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;



- Pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- Pour avoir fait une fausse déclaration ;
- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- Du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudes, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;
- Du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- Du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Non Oui

Dans la négative (à préciser) :

.....

- ✓ Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.
- ✓ Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :
 - est inscrit au registre de commerce, ou ;
 - est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art, ou ;
 - détient la carte professionnelle d'artisan, ou ;
 - est dans une autre situation (à préciser) :

Dénomination exacte de l'organisme :

Adresse de l'organisme :

Numéro d'inscription : Date d'inscription :



✓ Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant délivré par le pour les entreprises de droit algérien et les entreprises ayant déjà exercé en Algérie.

✓ Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, de nantissements, de gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise. Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente)

.....Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif

équivalent : Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision) ..

✓ Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire : Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration)

✓ La société a réalisé pendant (Indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre

d'affaires en lettres, en chiffres et en hors taxes)



....., dont % sont en relation avec l'objet du marché public du lot ou des lots (barrer la mention inutile).

✓ Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant : Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

4) **Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :**

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article n°216 de l'ordonnance n° 66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement.
- **En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.**
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.
- *Document à insérer dans le dossier de candidature*



DECLARATION A SOUSCRIRE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES FINANCES



DECLARATION A SOUSCRIRE

1) Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Université Tahri Mohamed Bechar**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Représenté
 par Monsieur **BEZZAZI BOUDJEMA** Recteur de l'Université Tahri Mohamed Béchar.

2) Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

a) Soumissionnaire seul :

▪ Dénomination de la société :

b) Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint

Solidaire

▪ Dénomination de chaque société membre du groupement :

1)

2)

3)

▪ Dénomination du groupement

▪ Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

.....

3) Objet de la déclaration à souscrire :

▪ Objet du marché :

**ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT
 ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.**

Dans le cadre de budget de fonctionnement 2026, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés :

- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.
- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE DE MEDECINE.

▪ Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :

Béchar

▪ La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché alloti : Non Oui

Dans l'affirmative, préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

.....

.....

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :

.....

.....

.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :

.....

.....

4) Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations :

a) Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte :



- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Nom : Prénom :
 Date et lieu de naissance : Nationalité :

b) Le signataire engage la société sur la base de son offre :

- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Nom : Prénom :
 Date et lieu de naissance : Nationalité :

c) L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

- Dénomination de la société :
- Adresse :
- N° de téléphone : N° de fax :
- Adresse électronique :
- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :
- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :

Nom : Prénom :
 Date et lieu de naissance : Nationalité :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation du membre	Nature des prestations
.....
.....
.....
.....
.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans **un délai de (en chiffres et en lettres) :**

- LOT N°01 :
- LOT N°02 :
- LOT N°03 :
- LOT N°04 :
- LOT N°05 :
- LOT N°06 :

LOT N°07 :

LOT N°08 :

à compter de la date d'entrée en vigueur du marché, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.**5) Signature du soumissionnaire :**

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article n°216 de l'ordonnance n°66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

6) Décision du service contractant :

La présente offre est :

Fait à, le..... ;

Signature du représentant du service contractant

N.B :

- *Cocher les cases correspondant à votre choix.*
- *Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.*
- *En cas de groupement, présenter une seule déclaration.*
- *En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.*
- *Pour chaque variante, présenter une déclaration.*
- *Pour les prix en option, présenter une seule déclaration.*
- *Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.*
- *Document à insérer dans le dossier de l'offre technique.*



Lettre de soumission

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES FINANCES

LETTRE DE SOUMISSION



1) Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Université Tahri Mohamed Béchar**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

**Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Représenté
 par Monsieur BEZZAZI BOUDJEMAA Recteur de l'Université Tahri Mohamed Béchar.**

2) Présentation du soumissionnaire :

Présentation du soumissionnaire (reprenre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

a) Soumissionnaire seul :

- Dénomination de la société :

.....

b) Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint

Solidaire

- Dénomination de chaque société membre du groupement :

a.

b.

c.

d.

- Dénomination du groupement :

.....

3) Objet de la lettre de soumission :

- Objet du marché public :

**ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER D'ENSEIGNEMENT
 ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.**

Dans le cadre de budget de fonctionnement 2026, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés :

- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES
- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.
- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE
- Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.
- Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.
- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :

Béchar

- La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti : Non Oui

Dans l'affirmative, Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs intitulés :

.....

.....

4) Engagement du soumissionnaire :

Le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte :

- Dénomination de la société :

.....

- Adresse :

.....

- N° de téléphone : N° de fax :

.....

Adresse électronique :

- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Nom : Prénom :

.....

Date et lieu de naissance : Nationalité :

c) Le signataire engage la société sur la base de son offre :

- Dénomination de la société :

- Adresse :

.....

- N° de téléphone :

- N° de fax :

- Adresse électronique :

- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :

- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

d) L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

- Dénomination de la société :

- Adresse :

- N° de téléphone : N° de fax :

.....

- Adresse électronique :

- Numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien :



- Numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

.....

Références du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public

Nom : Prénom :

.....

Date et lieu de naissance : Nationalité :



Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix unitaires et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché,
- me soumetts et m'engage, envers, **Université Tahri Mohamed Bechar**, à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales :

Montant de l'offre en Chiffres LOT N°01:

..... DA en HT

Montant de l'offre en lettres LOT N°01:

.....DA EN TTC

Montant de l'offre en Chiffres LOT N°02: DA en HT

Montant de l'offre en lettres LOT N°02:

.....DA EN TTC.

Montant de l'offre en Chiffres LOT N°03: DA en HT

Montant de l'offre en lettres LOT N°03:

.....DA EN TTC.

Montant de l'offre en Chiffres LOT N°04: DA en HT

Montant de l'offre en lettres LOT N°04:

.....DA EN TTC.

Montant de l'offre en Chiffres LOT N°05: DA en HT

Montant de l'offre en lettres LOT N°05:

.....DA EN TTC.

Montant de l'offre en Chiffres LOT N°06: DA en HT

Montant de l'offre en lettres LOT N°06:

.....DA EN TTC.

Montant de l'offre en Chiffres LOT N°07: DA en HT

Montant de l'offre en lettres LOT N°07:

.....DA EN TTC.

Montant de l'offre en Chiffres LOT N°08: DA en HT

Montant de l'offre en lettres LOT N°08:

.....DA EN TTC.

Montant de l'offre en Chiffres du Marché: DA en HT



Montant de l'offre en lettres du Marché:
DA EN TNC.

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations

Imputation budgétaire : **Budget de fonctionnement 2026 -**

Le service contactant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire :

- ✓ N° RIB :
- ✓ Ouvert auprès de :
- ✓ Situé à :
- ✓ Au nom de :

5) **Signature du soumissionnaire :**

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 08/06/1966, modifiée et complétée, portant code pénal, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

6) **Décision du service contractant :**

La présente offre est :

Fait à Béchar, le

(Signature du représentant du service contractant)

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint, préciser, éventuellement, le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante, présenter une déclaration.
- Pour les prix en option, présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- Document à insérer dans le dossier de l'offre financière



ENGAGEMENT SUR LE DELAI DE LIVRASON

*Je soussigne Monsieur, Agissant en ma
qualité de, Représentant
de, M'engage pleinement a la fourniture des outils de
laboratoire dans le cadre de présent marché pour un délai de
.....*

Fait a,le

Le fournisseur



ENGAGEMENT SUR LE DELAI DE GARANTIE

*Je soussigne Monsieur....., Agissant en ma
qualité de....., Représentant
de....., M'engage pleinement a une délai de garantie
.....pour le présent marché intitulé de fourniture des outils de laboratoire.*

Fait à.....,le

LE FOURNISSEUR



VIII. AVIS D'APPEL D'OFFRES

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR
NIF: 098608019033424

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°02/U.T.M.B/2026

L'université de Bechar lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

ACQUISITION OUTILS ET CONSOMABLES DE LABORATOIRE, ATELIER DENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE AU PROFIT DE L'UNIVERSITE TAHRI MOHAMED BECHAR.

Dans le cadre de budget de fonctionnement 2026, chapitre (21-13) article 03 sous forme de lots séparés
- Lot N°01 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.

- Lot N°02 : OUTILS DE LABORATOIRE DE PHYSIQUE (OPTIQUE) AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.

- Lot N°03 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES

- Lot N°04 : OUTILS DE LABORATOIRE DE CHIMIE AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES EXACTES.

- Lot N°05 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE TECHNOLOGIE,

- Lot N°06 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE.

- Lot N°07 : ACQUISITION VERRERIES AU PROFIT DE LA FACULTE DE MEDECINE.

- Lot N°08 : OUTILS DE LABORATOIRE DE AU PROFIT DE LA FACULTE DE DE MEDECINE.

LES SOUMISSIONNAIRES PEUVENT PARTICIPER POUR TOUTS LES LOTS.
ATTRIBUTION : LES SOUMISSIONNAIRES PEUVENT ETRE ATTRIBUTAIRE D'UN LOT OU PLUSIEURS LOTS

Participation : Les soumissionnaires remplissant les conditions suivantes, peuvent participer :

▪ Les soumissionnaires (personnes physiques ou morales) disposant de registre de commerce électronique comportant les codes convenables éligibles à la fourniture des équipements scientifiques et de recherche, objets du présent cahier des charges.

La société disposant de références professionnelles en présentant au moins trois (03) attestations de bonne exécution pour dans les domaines en relation avec l'objet du présent cahier des charges.

La condition d'éligibilité relative aux capacités financières du soumissionnaire est vérifiée sur la base du chiffre d'affaire cumulé réalisé sur les trois (03) dernières années, 2022-2023-2024/2023-2024-2025. Leur chiffre d'affaire cumulé doit être égale à au moins 5.000.000,00 DA certifiés par les services des impôts.

Les candidats intéressés peuvent directement ou par le biais d'un représentant dûment mandaté par leur soin, retirer le cahier des charges auprès du **SECRETARIAT GENERAL (049 23 89 99) 2^{ème} étage de l'Administration de l'université Tahri Mohamed Bechar, contre paiement de quatre mille (4000,00) Dinars Algériens, non remboursables, par mandat poste au nom de l'agent comptable de l'Université de Béchar compte CCP N° 322565 Clé 37**

SECRETARIAT GENERALE

BP 417 ROUTE DE KENADSA-08000-

Le retrait du cahier des charges (téléchargement) du site officiel de l'université « <https://www.univ-bechar.dz> » reste une alternative, sous les mêmes conditions ci-dessus ;

Remarque : Après le retrait du cahier des charges les soumissionnaires sont appelés à se présenter obligatoirement à l'adresse ci-dessus afin de compléter manuellement leurs procédures sur le registre des retraits (signature, cachet et présentation du récépissé de versement). **Dans le cas contraire, leurs offres sont considérées comme nulles et ne seront pas traitées.**

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière comme suit (**La liste détaillée des documents demandés sont mentionnés dans le cahier des charges.**)

I) DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

1. Une déclaration de candidature remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, Dans des cas exceptionnels, par une autre personne autorisée par le biais d'une procuration délivrée par un notaire accrédité. selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
2. Une déclaration de probité ; remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire Dans des cas exceptionnels, par une autre personne autorisée par le biais d'une procuration délivrée par un notaire accrédité. selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
3. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
4. Le Registre de commerce électronique comportant le code de l'activité conforme à l'objet du présent cahier des charges
5. Les statuts pour les sociétés.
6. Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF)
7. Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès de CNRC de l'Année en cour.

8. Les pièces fiscales et parafiscales certifiées conformes devant constater la mise à jour des redevances ou cotisations, pour les sociétés de droit algérien (Extrait de rôle, mis à jour CASNOS et CNAS), délivrée par le Centre National du Registre du Commerce.

9. L'extrait du casier Judiciaire de la personne engageant l'entreprise
Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires :

10. Le numéro d'identification statistique (NIS).

11. Attestation C20 des impôts

a) Capacités professionnelles

Registre de commerce/registre électronique (registre de commerce avec code)

b) Capacités techniques :

Soumissionnaire ayant réalisé des marchés, justifiés par, au moins, trois (03) **attestation de bonne exécution** dans les domaines en relation avec l'objet du présent cahier des charges.

II) OFFRE TECHNIQUE :

1) Le présent cahier des charges comprenant :

- L'instruction aux Soumissionnaires signée, datée et cachetée, portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et accepté ».
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales (C.P.S.) signé, daté et cacheté, sans *Mentionner* le montant de l'offre, portant à la dernière page la mention *manuscrite*, « Lu et accepté ».

2) Une déclaration à souscrire, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

3) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, à savoir :

- La liste des moyens humains (Personnel technique) *justifiés* par les attestations de mise à jour CNAS et/ou CASNOS en cours de validité et diplômes.
- Le mémoire technique justificatif : comprenant la qualité et moyens humains du soumissionnaire, délai de livraison, la durée de garantie et le service après-vente
- , conformément à l'annexe du présent cahier des charges.
- Les spécifications techniques détaillées (catalogues ou fiches techniques) des produits proposés conformément aux spécifications techniques.
- Un certificat de conformité aux normes internationales des produits proposés.
- L'engagement concernant la garantie, le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange
- Le planning de livraison et de mise en service des équipements, renseigné, daté et signé.

III) OFFRE FINANCIERE :

1. Une lettre de soumission remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

2. Le bordereau des prix unitaires (BPU) en hors taxes rempli et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

3. Le détail quantitatif et estimatif (DQE) en **hors taxes** et **en toutes taxes comprises** rempli, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces 3 enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – Appel d'offres N °02/U.T.M.B/2026 ».

La durée de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres de 8h à 10 :30h au niveau du **SECRETARIAT GENERALE** 2^{ème} étage de l'Administration de l'Université de Béchar.

Dans le cas où ce jour coïncide avec un jour de repos légal, la date limite est prorogée au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique en présence des candidats ou soumissionnaires ou leurs représentants, le même jour de dépôt des offres à **11h00**, au niveau de **SECRETARIAT GENERALE** 2^{ème} étage, université de Béchar. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de validité des offres égal à la durée de préparation des offres augmentée de **Trois (03) mois**.

Le délai de validité des offres de l'attributaire provisoire du marché ou contrat est prorogé systématiquement d'un (01) mois supplémentaire conformément aux dispositions de l'article 99 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Directeur

رأي لجنة الصفقات العمومية
رقم: 11 بتاريخ: 2026
11 MAI 2026
للموافقة،



عبد النور إبراهيم
رئيس لجنة الصفقات العمومية
لجامعة بشار